

CONTRIBUTION

Direction Générale des Services

Direction de l'Aménagement du Territoire et de
l'Economie

Dossier suivi par :
Guillaume DELORME et Jérôme LEGRAND

dans le cadre de l'élaboration du
Contrat de Plan État-Région 2014-2020

Mende, le 21 janvier 2014

Introduction

Le Contrat de Plan État-Région constitue un engagement contractuel important pour les grands projets régionaux mais également au niveau départemental. L'intervention du CPER se concrétise tant dans le volet régional que dans le volet territorial pour lequel le Département était le partenaire pour la génération 2007-2013.

La nouvelle période de programmation 2014-2020 construit le CPER autour de nouveaux objectifs rappelés ci-après.

Fort des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire Lozère 2020 et notamment de l'expression participative du territoire, le Conseil général au travers de cette contribution souhaite pouvoir relayer les problématiques et projets du territoire lozérien.

Le Conseil général de la Lozère a acté les trois grandes orientations stratégiques pour ce projet Lozère 2020 qui vise à faire de la Lozère un territoire dynamique, vivant et attractif. Ces trois axes sont les suivants :

- Axe 1 : Assurer des conditions de vie et d'attractivité favorables au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux arrivants et actifs
- Axe 2 : Promouvoir un développement économique à forte valeur ajoutée prenant appui sur le territoire, son environnement et ses ressources
- Axe 3 : Se structurer, travailler ensemble, communiquer, s'engager dans une démarche positive pour permettre à la Lozère d'être en capacité de se développer et d'être attractive

C'est donc une ruralité engagée pour son développement que le projet qui s'exprime dans le projet Lozère 2020 mais aussi comme fil conducteur de cette contribution.

Cette contribution s'organise autour des grandes thématiques définies dans la circulaire de cadrage du Premier Ministre et s'appuie sur les contributions précédentes (dialogue territorial, SRDE, fonds européens...). Elle intègre également la contribution spécifique sur les mobilités multimodales déjà transmise.

Sont relevées dans ce document les pistes d'actions proposées dans le cadre du processus participatif en lien avec le travail des services du Département pour la réponse aux enjeux identifiés.

Certaines actions présentées dans cette contribution n'ont pu faire l'objet à ce stade que d'une première évaluation assez globale. La conception de ces opérations permettra de préciser le cadre technique et financier.

Cette contribution est également construite en lien avec les élus départementaux qui ont étudié, dans le cadre de Lozère 2020, à la fin du mois d'octobre les propositions d'actions issues de la concertation et des directions opérationnelles de la collectivité.

Deux temps d'échanges ont été organisés avec les élus départementaux : le 12 novembre 2013 sur les mobilités multimodales et le 14 janvier 2014 sur les autres points.

Le Conseil général souhaite au travers de cette contribution réaffirmer l'importance du CPER pour la concrétisation de projets lozériens sur la période 2014-2020 et ainsi pour assurer un développement de ce territoire.

La nouvelle génération de CPER 2014-2020

Le CPER focalisé sur 6 thématiques majeures

Dans une circulaire adressée le 2 août 2013 aux Préfets, le Premier Ministre indique que la future contractualisation 2014-2020 avec les conseils régionaux portera sur cinq thématiques :

- les filières d'avenir et l'usine du futur,
- l'enseignement supérieur (*dont la vie étudiante*), la recherche et l'innovation,
- la mobilité multimodale,
- la couverture du territoire par le Très Haut Débit et le développement des usages du numérique,
- la transition écologique et énergétique.

De même, la thématique de l'emploi sera intégrée de manière transversale dans les différentes thématiques et dans les volets territoriaux des CPER.

Et les volets territoriaux ...

Concernant les volets territoriaux, 7 types de territoires sont évoqués :

- Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes
- Territoires confrontés à un déficit de services au public
- Massifs de montagne
- Bassins fluviaux
- Vallée de la Seine
- Métropoles

La Lozère est concernée par deux contractualisations inter-régionales sur des objets spécifiques :

- sur les Massifs de montagne : au niveau du Massif-Central par un Contrat de Plan Inter-régional Etat-Région
- sur les Bassins fluviaux : au niveau de la Vallée du Lot par une sous-partie inter-régionale du CPER de la Région Midi-Pyrénées.

Ces contractualisations sont centrées autour d'espaces spécifiques dont la Lozère est totalement partie prenante.

La poursuite des interventions au travers de ces dispositifs est très importante pour la Lozère.

Pour un volet territorial à l'échelle du département de la Lozère, une première approche par titre permet de dégager 2 thèmes qui seraient :

- les territoires vulnérables
- les territoires confrontés à un déficit de services au public

Les territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes sont très ciblés sur des territoires sinistrés en matière économique

(Exemple donné dans la circulaire : bassin de la centrale de Fessenheim qui doit être fermée en 2016 = 660 agents d'EDF). Il ne semble pas que cela soit directement la situation de la Lozère, mais certaines fragilités socio-économiques peuvent toutefois être mises en avant.

Il nous semble donc que le plus approprié soit un volet dédié aux territoires confrontés à un déficit de services au public.

Ne connaissant pas avec précision les lignes de partage entre volet régional, volets inter-régionaux et volets territoriaux, la contribution ci-après s'attache à une approche thématique ne distinguant pas le niveau de prise en compte des problématiques ou projets identifiés.

Contribution thématique

Sur les thématiques identifiées dans le cadrage des volets régionaux et du volet territorial, plusieurs problématiques lozériennes ont été identifiées et des réponses opérationnelles peuvent être envisagées.

Ces projets connaissent des niveaux d'avancement différents, cette note s'efforcera de présenter à la fois des projets directement opérationnels mais aussi des idées qui pourront murir au cours de la période.

Chapitre A. Filières d'avenir et usine du futur

La Lozère offre un cadre de vie de qualité et un environnement privilégié. De nombreux actifs sont à la recherche d'un tel contexte pour allier le développement d'une activité professionnelle et la qualité d'une vie familiale. Le département de la Lozère doit être en mesure d'attirer et d'accueillir ces personnes qui sont amenées à créer leur propre emploi, en tant qu'indépendants, ou de très petites entreprises de service.

Par ailleurs, le territoire lozérien est caractérisé par un poids important de l'économie résidentielle qui répond aux besoins quotidiens des populations locales. Ce tissu très divers est soumis à des évolutions normatives et est fortement confronté au vieillissement des chefs d'entreprises, posant à terme des questions sur la persistance de leur présence sur le territoire.

Le territoire départemental est aussi marqué par un tissu d'entreprises industrielles et de services à l'industrie opérant sur des marchés de niche ou à forte valeur ajoutée. La mise en place de l'autoroute A75 est venue renforcer la vocation économique régionale de certains bassins de population.

La politique départementale vise à accueillir de nouveaux actifs et conforter le tissu d'entreprises existantes en :

- offrant des équipements et des infrastructures adaptés,
- renforçant le dispositif d'aides financières en direction des entreprises en création, ou en développement,
- favorisant l'implantation d'activités nouvelles.

I. Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S) : la Lozère souhaite y prendre une part active

La Stratégie de Spécialisation Intelligente définit les thématiques prioritaires du soutien à l'innovation en lien avec le FEDER notamment, « l'usine du futur » se construit donc en lien direct également avec ces filières identifiées.

Pour la Lozère, certaines thématiques retenues au niveau régional ne trouvent pas de concrétisation locale, toutefois on peut identifier deux domaines pour lesquels la Lozère doit pouvoir trouver toute sa place : les ressources végétales et les thérapies non médicamenteuses innovantes.

1. Ressources végétales

Au sein de la thématique des ressources végétales, la Lozère est particulièrement intéressée par le bois, filière importante dans l'économie lozérienne (Cf. partie spécifique en fin de ce chapitre) mais aussi par la filière de valorisation de fleurs, plantes et racines pour des usages thérapeutiques ou cosmétiques

Le lien entre la recherche et les entreprises doit être renforcé.

L'exploitation de la forêt dans des conditions de fortes pentes, les techniques de valorisation de bois de qualité moyenne, l'apport de valeur ajoutée aux productions issues de la forêt et du bois... apparaissent comme autant de sujets de transferts technologiques possibles.

Il manque toutefois un maillon de recherche appliquée sur le territoire pour faire le lien entre les instituts de recherche qui travaillent notamment en région dans ces domaines et les entreprises de ces filières qui ne disposent que très rarement de fonction de recherche et développement.

2. Thérapies non médicamenteuses innovantes

La Lozère est un territoire d'excellence dans l'accueil et les soins des personnes handicapées tant sur les pathologies du handicap physique que sur celles du handicap psychique.

L'importance de ce secteur s'appuie sur des compétences rassemblées au sein d'acteurs puissants de l'Économie Sociale et Solidaire lozérienne.

Ces acteurs sont fortement impliqués dans l'innovation et le développement de leur activité. Ces dernières années des projets ont été développés par exemple sur l'équi-thérapie avec le projet Equiphoria porté en partenariat avec le Clos du Nid.

La prise en charge psychiatrique sur l'hôpital de Saint-Alban sur Limagnole est emblématique de la psychiatrie institutionnelle qui y est née dans les années 1950. Dans cette méthode, l'hôpital cesse d'être le lieu où l'on est soigné pour devenir le lieu par lequel on est soigné.

Le développement de l'accueil des malades psychiatriques chroniques sur le site de Saint-Alban et en lien avec d'autres établissements médico-sociaux pourrait représenter une innovation importante et une réponse non offerte aujourd'hui à des besoins importants.

Le développement d'établissements de post-cure notamment autour des problématiques d'addictions sont des perspectives également intéressantes et vectrices d'innovation.

Ces acteurs associatifs et publics sont actifs dans le développement de leurs activités avec une préoccupation centrale de l'innovation : ils pourront être des porteurs de projets dans cette thématique d'innovation des thérapies non médicamenteuses innovantes, et un soutien du CPER pourra permettre d'assurer et d'amplifier cette dynamique, contribuant ainsi au maintien et au développement de cette filière sur le territoire lozérien.

3. Un centre pour gérer le burn out : au cœur de l'innovation sociale

De nombreuses études le soulignent : l'accroissement des situations de « mal être au travail » sont préoccupantes pour l'équilibre social. Les impacts économiques sur l'entreprise sont par ailleurs importants, et la prévention des risques psycho-sociaux est désormais imposée par les pouvoirs publics. Mais les outils ou les remèdes à disposition des employeurs et des services RH sont peu nombreux.

Les différentes études médico-psychologiques démontrent que la situation de burn-out au travail n'est pas causée par la fonction exercée par le travailleur au sein de son entreprise, ni même par le contexte de travail, mais plutôt par ces éléments compris dans l'environnement général de la personne en souffrance. Les transports (domicile/travail), l'ambiance anxiogène et le rythme des grandes agglomérations, le sentiment d'insécurité, le manque de temps pour la réalisation de loisirs épanouissants, sont les terreaux de cette souffrance qui conduit le salarié à une incapacité de développer son énergie productive et retrouver un équilibre dans son milieu professionnel et personnel.

Les nouveaux modes de travail, dans l'économie de la connaissance poussent l'entreprise à demander à ses salariés plus d'initiative, plus de créativité, plus de connections avec un environnement en ébullition permanente. La performance instantanée prend le pas sur la mesure de la durée du travail, l'ancienneté, les qualifications. La « capabilité » du salarié se cultive de plus en plus en dehors du travail. Notamment à travers les réseaux sociaux, les outils collaboratifs, les implications dans le monde associatif...

La mise en place d'un centre de prévention du burn-out pourrait proposer les services suivants :

- Accueil temporaire (10 jours) dans un centre de télétravail en Lozère
- Maintien du lien professionnel via une fonction en télétravail
- Aménagement des horaires (pour la réalisation d'activités et d'ateliers)
- Suivi médico psychologique
- Coaching,
- Méthode de renfort des compétences et d'organisation,
- Apprentissage de méthode réparatrice (micro-sommeil, hygiène de vie)
- Activités sportives de pleine nature,
- Développement de soi (valorisation de l'estime de soi) au sein d'un nouvel environnement,
- Remise en forme (diététique, activités cognitives, relaxation)
- Activité sociale
- Accueil familial (2 jours)
- Bilan d'aptitude au télétravail (5 jours)

Un partenariat avec des acteurs du secteur médico-social est indispensable.
Un service de transport (transferts et séjour) est à étudier.

Certaines prestations (loisirs sports) seront réalisées par des structures indépendantes et partenaires en sous-traitance. Ces prestations pourraient être prises en charge par l'employeur dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

La cible serait constituée de cadres, ou agents de maîtrise d'entreprises de plus de 250 salariés, dont les fonctions ne nécessitent pas une présence physique constante dans l'entreprise.

La promotion du dispositif pourrait aussi reposer sur les organisations professionnelles patronales et les syndicats de salariés. Certaines mutuelles d'entreprise sont également en recherche de solutions innovantes à proposer à leurs clients.

Les perspectives « post cure », pourraient se concrétiser par une implantation définitive des salariés dans une structure dédiée ou mutualisée de télétravail. Cette solution serait par ailleurs accompagnée par une formation de management en milieu de télétravail.

Le programme immobilier peut être :

- Une reconversion d'un village vacances,
- Une reconversion d'un complexe hôtelier ou touristique,
- La construction d'un programme dédié

II. Développement des entreprises : la Lozère souhaite pouvoir soutenir le développement économique de son territoire

1. Fonds de financement des projets économiques à enjeux

Les entreprises de la Lozère rencontrent des difficultés de croissance liées à leur faible taille et à la carence des outils de développement, notamment en matière de financement. Pour les très petites entreprises, des dispositifs ont été mis en place par la Région avec les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et la BPI, comme le Prêt Participatif de Développement (PPD). Cet outil vise à accompagner grâce à un prêt bonifié, sans garantie, le développement des TPE et PME régionales. Toutefois, les taux pratiqués sont souvent supérieurs à ceux proposés par les banques. Ce produit est souvent approché par des chefs d'entreprises en substitution d'un prêt bancaire sur un projet de développement. Aussi, les chefs d'entreprises n'intègrent souvent pas tous les avantages annexes (garantie, délais de remboursements, etc) proposés par le PPD qui reste un des seuls outils pour améliorer le haut du bilan des entreprises. L'ensemble des outils financiers existants nécessitent un accompagnement fort des porteurs de projets pour mobiliser les bons outils en adéquation avec les phases de développement de leur projet. Il nous semble important de proposer ce mode de financement, qui reste adapté à certaines entreprises, notamment dans un contexte économique difficile.

Aussi, nous souhaiterions mettre en place avec l'État et la Région des outils financiers en appui à la création et au développement des entreprises, pour des projets dont le développement est modeste au regard du tissu régional mais qui permet aux territoires ruraux de garder une dynamique économique. Le Département pourrait, au côté de la Région et de l'État abonder ce fonds selon des modalités qui restent à définir.

2. Foncier et immobilier d'entreprises : des conditions favorables pour le développement économique

Pour proposer des équipements et des infrastructures adaptés, un schéma des espaces d'accueil des activités nouvelles a été élaboré par le Département, avec pour objectif de soutenir les aménagements.

Les trois grands axes routiers, A 75, RN 88 et RN106, accueillent les zones structurantes. Des zones de taille plus modeste sont à créer ou à conforter, à l'échelle des bassins de vie.

Le stock de foncier réellement commercialisable sur les zones actuelles est de 43,25 hectares dont la plupart se situe sur l'axe A75 (40,32 hectares se situent sur la ZA de la Tieule).

L'ensemble des projets recensés (PRAE Jean-Antoine Chaptal, ZA des "Choisinets" à Langogne, ZA Le Réadet à Saint Chély, ZA La Tieule 2...) représente un potentiel foncier à court et moyen terme d'environ 120 hectares, contribuant à rééquilibrer l'offre sur le territoire.

Compte tenu des coûts des aménagements en terme d'immobilier d'entreprise, de zones d'activités et d'infrastructures, seule, l'intervention financière du Département n'est pas suffisante pour permettre aux collectivités d'engager des projets dans ces domaines. Le soutien du CPER à ces projets structurants pour le développement économique est souhaité.

a. Zone d'activités économiques des Choisinets

Pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises industrielles et artisanales, la commune de Langogne souhaite développer une zone d'activités économiques au sud est du bourg, dite zone du Choiset, à proximité du fuseau de 300 m du projet de déviation de la RN 88 à 2 X 2 voies (contournement de Langogne-Pradelles).

La communauté de communes du Haut Allier adhère au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement Économique autour de la RN 88 (SMADE RN 88) en Lozère. Ce syndicat mixte a pour compétence entre autre l'aménagement des zones d'activités le long de l'axe routier RN88. Aussi, il a été décidé qu'il porterait les études et à terme les aménagements de cette future zone.

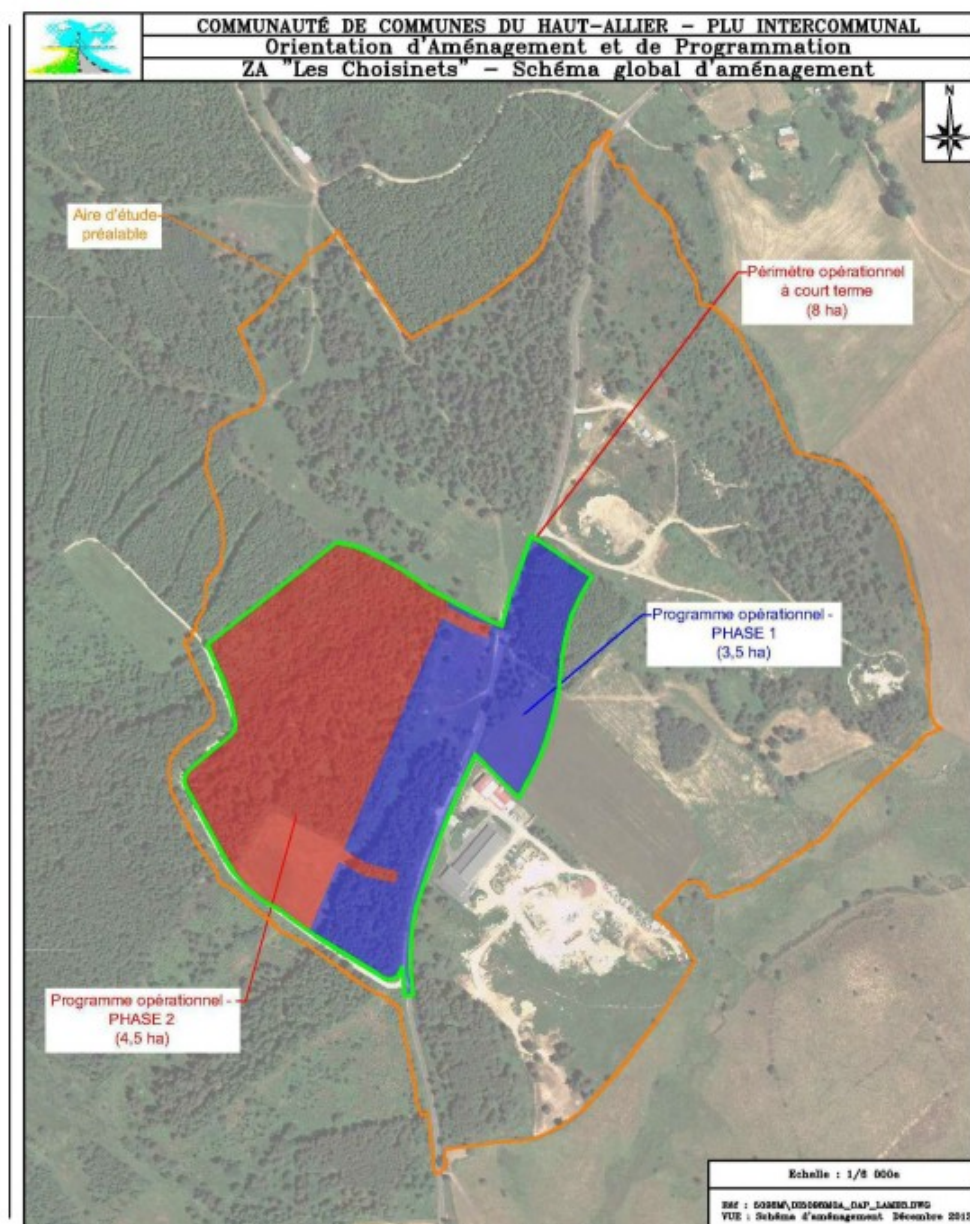
Afin de mener à bien ce projet de zone, le syndicat mixte a mandaté un bureau de maîtrise d'oeuvre qui a élaboré un avant projet. L'aménagement de la ZA des « Choisinets » porte sur un projet global divisé en 2 phases :

- Phase 1 : Aménagement de part et d'autre de la VC8, incluant la viabilisation des lots en bordure directe de la VC8 et la réhabilitation complète de la voie communale elle-même (superficie des lots à viabiliser 3,5 ha).
- Phase 2 : Viabilisation des îlots (secteur Ouest), avec création d'une voirie interne (superficie des lots à viabiliser 4,5 ha).

Le schéma d'aménagement de la ZA « Les Choisinets » assurera le respect des enjeux environnementaux du secteur (zones humides, insertion paysagère) par :

- Respect de la topographie naturelle,
- Enfouissement des réseaux secs,
- Création d'un réseau séparatif,
- Alimentation durable en AEP,
- Gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives,
- Conservation des zones humides,
- Optimisation de l'insertion paysagère (espaces verts publics, plantation d'arbres d'alignement, mise en place de mobilier urbain).

Le coût global de ce projet s'élève à environ à 2 000 000 € HT de travaux auxquels il convient de rajouter les coûts d'études, d'acquisitions foncières estimés à environ 300 000 € soit **un coût global de 2 300 000 €**.



b. Immobilier

Dans le cadre de sa mission de prospection, Lozère Développement constate que de plus en plus d'entreprises prospectées sont à la recherche d'immobilier disponible immédiatement.

La mise à disposition, sous forme de location, de locaux industriels, artisanaux ou tertiaires, pour une durée limitée, permet d'apporter des réponses immédiates aux porteurs de projets, dont certains recherchent une intégration rapide dans le tissu économique et social local. Le gain de temps peut alors être très important tant sur les démarches que sur la réalisation du projet.

Cette solution permet pour l'entreprise, un gain de trésorerie non négligeable puisqu'elle n'a pas à financer l'investissement initial et peut donc profiter de sa trésorerie pour démarrer sa production.

Or en Lozère, territoire où le marché de l'immobilier d'activités est en faible volume, les opérateurs privés ne sont pas présents en raison d'un risque financier plus important. Il serait intéressant de compenser ce niveau de risque plus élevé par des dispositifs de garantie par exemple.

La carence d'initiative privée conduit à l'intervention des collectivités notamment au travers d'ateliers-relais.

Consciente de cette problématique, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère développe aussi une offre d'ateliers-relais – hôtel d'entreprises sur des zones d'activités en développement : Choisinets et St Julien du Gourg près de Florac.

Ce schéma connaît ses limites, il est nécessaire de le faire évoluer en rendant l'accompagnement immobilier des projets économiques attractifs pour les opérateurs privés, en restant dans le cadre du décret immobilier.

A défaut de l'initiative privée sur ce champ, il serait souhaitable de mobiliser des interventions croisées (dans le cadre du décret immobilier) sur des ateliers relais ou bâtiments blancs importants sans limitation au critère d'innovation.

c. Diversification de l'offre de Polen (Pôle Lozérien d'Economie Numérique)

Le parc technologique de Valcroze à Mende est un parc d'activités destiné aux entreprises du secteur tertiaire supérieur, pour le conseil, la conception, la fabrication ou la commercialisation de solutions technologiques ou scientifiques, les entreprises de la filière numérique intervenant dans la recherche, la circulation, le stockage, la protection ou le traitement des données numériques et d'autres activités à caractère scientifique et technique dans les secteurs de l'environnement, des énergies renouvelables, du médical...

Toutes les entreprises du parc peuvent solliciter les services de POLeN : les outils du Centre de Ressources TIC, l'espace de coworking, salles de réunions, de formation, télécentre, l'accompagnement de Lozère Développement : veille technique et économique, réseaux d'entreprises, management de l'innovation...

Le réseau interne de fibre optique permet aux entreprises du parc de bénéficier des ressources informatiques et logistiques, partagées également avec les entreprises de la pépinière :

- accès à l'Internet à Très haut débit (jusqu'à 100 Mbits/s),
- stockage de données,
- sauvegarde informatique,
- gestion de projet, aide à la décision, business plan...
- réservation de ressources (salle de réunion, salle de visioconférence, salle de formation...),
- services de la vie quotidienne de l'entreprise (reprographie, affranchissement...).

Aussi, il serait intéressant de développer la pépinière actuelle en créant une pépinière complémentaire sur le parc, ouverte à des activités en lien avec l'économie sociale et solidaire dans le domaine du tertiaire. Ainsi, les entreprises pourraient en lien avec les pépinières régionales existantes dont REALIS, partager les services qu'offre POLeN.

La réalisation de cet investissement pourrait être inscrit dans le Contrat de Projet État Région 2014-2020.

On peut imaginer également le développement de FabLabs ruraux en Lozère, par exemple sur le site de POLeN pour transmettre et valoriser les savoir-faire locaux et renforcer l'offre de service.

Les FabLabs permettent de créer des lieux hybrides où la myriade des savoir-faire, des freelance, des producteurs ou "makers" cohabitent avec les technologies, les grandes entreprises du territoire, les réseaux en ligne, pour créer des solutions sociales, économiques, culturelles... en réponse aux nouveaux mode de "vivre ensemble", de consommer et ainsi de renouveler un développement économique local.

III. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : une force du territoire lozérien qui doit se conforter et se développer comme une filière d'avenir pour la Lozère

L'économie sociale, composée d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations, occupe une place importante dans l'économie du département : en 2010 d'après l'étude INSEE « La Lozère se revitalise » (2013), 28 % des salariés y travaillent contre 12,5 % en région. Elle compte 6 740 emplois répartis dans 600 établissements, dont 9 sur 10 sont une association regroupant 91 % des ces emplois.

Depuis les années 1970, les associations ont pris en charge des services à la population, notamment l'accueil et l'aide aux personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale. Le tissu associatif porte en grande partie des emplois du secteur médico-social et social : 100 associations emploient 80 % des 4 500 salariés du secteur. Son poids y est 1,5 plus élevé que dans le territoire de référence et près de 2,5 plus élevé qu'en Languedoc-Roussillon. Le médico-social est ainsi une spécificité du département. Mais le tissu associatif couvre

aussi l'éducation, les services aux entreprises, le sport, la culture, les loisirs. En Lozère, les emplois dans les 135 associations sport-culture-loisirs représentent 2,4 % des emplois de l'économie sociale.

Cette spécificité de la présence de l'ESS en Lozère concerne autant les activités concernées que les structures identifiées comme faisant partie de l'économie sociale et solidaire.

Fort de cette implantation et de l'excellence de ce secteur en Lozère, des projets d'acteurs économiques de l'ESS vont se développer au cours des prochaines années. Il est crucial de pouvoir aider au maintien et au développement de ces activités et d'encourager à l'innovation dans ce domaine.

Des liens plus forts et plus nombreux devront également se développer entre l'économie conventionnelle et l'économie sociale et solidaire.

IV. Le tourisme : une activité économique ancrée dans le territoire lozérien aujourd'hui confrontée à des mutations importantes

On constate sur les destinations touristiques du département (Margeride, Cévennes et Mont-Lozère, Gorges et Causses, Aubrac) un double déficit :

- Quantitatif : il convient de structurer et de développer les capacités d'accueil sur les grands itinéraires de randonnée douce en développement ou en création (ex : chemin de Saint-Guilhem, chemin de Saint Jacques de Compostelle, chemin d'Urbain V, itinéraire « Stevenson », tour du Mont-Lozère et tour de l'Aubrac...). Les modes d'accueil les plus adaptés sont les auberges de pays, les chambres d'hôtes, les gîtes d'étape confortables...
- Qualitatif : nos territoires sont appelés à répondre aux exigences d'une clientèle citadine qui aime se ressourcer dans une nature préservée mais qui demande un accueil et des prestations de qualité (hébergement, consommation de produits locaux, guidage et propositions d'itinérance, explication des paysages, contacts avec la population locale – artisans, agriculteurs, animateurs culturels...

1. Un engagement pour la qualité des prestations

Le schéma départemental du tourisme 2010-2016 a identifié différents enjeux en terme de qualité :

- la progression de la qualité selon les critères du développement durable dans le secteur privé (hébergements, activités de pleine nature, sites d'animation, restauration, etc.) et des aménagements publics
- la promotion des entreprises et des organisations qui atteignent un niveau reconnu de qualité (labels, normes, démarche de progrès)
- la qualification de l'accueil, en particulier dans les offices du tourisme (formation, démarches qualité)

Par ailleurs, les accès physiques au territoire sont difficiles en transports en commun, ce qui le prive de flux entrants favorables au développement économique notamment en matière de tourisme et de loisirs. Il y a donc un enjeu

important à réfléchir et à expérimenter des solutions en transports communs alternatifs et complémentaires à l'utilisation de la voiture. Le Département va dans ce sens et souhaite accompagner le développement de modes de transport collectifs sur le territoire (Cf. chapitre C sur la mobilité multimodale).

2. Les offices de tourisme : maillon d'une organisation territoriale du tourisme à structurer

Le développement du tourisme passe aussi par une organisation territoriale adaptée. Deux grands enjeux ont été identifiés :

- un premier enjeu relatif à la professionnalisation des équipes des offices de tourisme afin de les former aux évolutions des métiers du tourisme ;
- un deuxième enjeu relatif à l'organisation : les offices de tourisme doivent avoir une taille suffisante afin de pouvoir proposer une offre touristique qui soit quantitativement et qualitativement suffisante pour permettre sa visibilité et sa commercialisation mais aussi pour pouvoir réunir les métiers nécessaires : la logique de travail et d'organisation en destination touristique doit être renforcée.

Le Conseil général a engagé une action forte auprès des offices de tourisme dans le cadre de son schéma départemental afin de les accompagner dans les démarches de classement et dans l'amélioration de la qualité des services rendus.

A terme, les offices de tourisme devront jouer un rôle plus important dans l'animation, la coordination et l'implication des socio-professionnels dans le développement touristique du territoire et dans le déploiement des démarches qualité.

3. Les Activités de Pleine Nature : composante importante de l'offre touristique

Le tourisme en Lozère repose sur un tourisme vert, un tourisme en lien direct avec un territoire et un terroir, et sur la pratique des activités de pleine nature. À ce titre, il se démarque du tourisme de masse en Languedoc-Roussillon.

Depuis plusieurs années, le Département s'est positionné sur le développement maîtrisé des sports de pleine nature. A ce titre, il a mis en place une Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) en 2006 et s'est doté d'un Plan Départemental (PDESI) en 2010.

Un effort important a permis de mieux structurer les sites de pratique de pleine nature et de les pérenniser par la mise en œuvre de moyens humains, techniques et financiers (animation sur le territoire, sécurisation juridique, financements d'équipements, veille et entretien régulier).

Au-delà de la compétence réglementaire confiée aux Départements sur l'élaboration du PDESI, la Lozère a misé sur une valorisation de son territoire au travers des sports de nature, que ce soit pour une dimension purement touristique ou bien pour attirer de nouvelles populations. Les sports de pleine nature contribuent donc à l'économie résidentielle de la Lozère, qui est importante dans ce territoire (prestations touristiques, hébergement...)

Le schéma départemental du tourisme intègre largement les activités de pleine nature avec la logique d'itinérance et des produits touristiques majeurs que constituent notamment certains itinéraires de randonnée avec les prestations associées : Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Chemin de Stevenson, Chemin de la Regordane, Chemin de Saint-Guilhem...

Au delà de la sécurisation et la pérennisation de certains itinéraires, le Conseil général accompagne également la création de chemins à thème et voies vertes pour la randonnée douce (pédestre, vélo-tourisme, ski nordique, équestre) et équipements d'accompagnement (refuges, locaux d'accueil en sommets de massifs).

De plus, l'assemblage des prestations et des sites par destinations touristiques constituant ainsi des pôles de nature permet d'envisager la création d'une véritable offre de produits de séjours actifs en pleine nature et un maillage de l'offre touristique.

Concernant les prestataires d'activités de pleine nature, on constate un manque d'organisation et de reconnaissance de la filière. En effet, les prestataires travaillent, en grande majorité, de manière individuelle et indépendante, ce qui limite, dans un premier temps, la portée d'actions de promotion collective et qui peut nuire à la lisibilité pour le client.

Il serait donc nécessaire d'engager un regroupement des professionnels autour d'une filière « sports de pleine nature ». Ce regroupement doit donc être fait à l'échelle départementale, portée par un organisme d'envergure départemental concerné à la fois par l'ensemble des APPN, le mouvement associatif ainsi que les prestataires touristiques. Cette organisation aurait pour mission de regrouper les professionnels, d'animer des démarches transversales sur les différents territoires qui s'inscriraient dans une logique de démarche qualité, pouvant ensuite prétendre à une labellisation, comme « Sud de France ».

Cette nouvelle organisation permettrait également d'être missionnée pour dispenser des formations à destination des professionnels pour améliorer la qualité d'accueil et la valorisation de leur profession afin de conforter leur activité économique dont ils dépendent. Ce confortement passerait aussi par un réflexe de solidarité entre eux sur la répartition de la clientèle.

Assurer la lisibilité de l'offre, existante et importante, pour l'utilisateur est un point central de cette structuration et sera un vecteur vers l'affirmation de la filière économique, au sens large (hébergement, prestataires et autres activités de loisirs..)

Enfin, il est également imaginable de « doper » la fréquentation de pratiquants des sports de pleine nature à travers la mise en place d'un événement phare et d'envergure nationale. Cet événement, annuel, s'inscrirait dans le calendrier des épreuves sportives et assurerait une meilleure reconnaissance du territoire mais il doit être porté par les locaux (prestataires, collectivités, association).

4. Des sites structurants pour l'offre touristique lozérienne

Les sites structurants de l'offre touristique lozérienne ont été créés il y a 30/40 ans et n'ont pas connu d'évolutions fortes quant à leurs équipements et à leur

offre. L'évolution de la demande des clientèles touristiques et le déploiement de l'offre de sites et d'activités touristiques similaires sur d'autres territoires se sont pour leur part beaucoup développés.

Afin de conserver toute leur attractivité touristique, les sites lozériens ont besoin de faire évoluer leur offre et de renforcer leur positionnement marketing, ce qui passera par la réalisation d'investissements importants.

Ces investissements ne seront possibles qu'avec des cofinancements des différents partenaires.

a. Parc à loups de Sainte-Lucie

Le parc à loups de Sainte-Lucie a été créé en 1973 et a connu des pics de fréquentation allant jusqu'à 100 000 visiteurs par an, pour atteindre aujourd'hui un niveau de fréquentation d'environ 70 000 visiteurs/an. Dans une problématique d'adaptation de l'offre d'équipements et de diversification des prestations, une étude a été menée en 2011 et a établi une stratégie de développement de ce site ainsi que sa déclinaison en programme d'actions à court, moyen et long terme.

Au delà de la dimension touristique, il s'agit aussi de développer les produits visites (activités, animations....) en direction des publics scolaires/enfants, des centres de vacances du territoire via l'élaboration de programmes pédagogiques adaptés et la définition d'une politique d'animation du site, de favoriser davantage le volet scientifique en cherchant à déployer les partenariats avec le monde scientifique.

Le coût de mise en œuvre de ces actions s'élève à :

- environ 3,3 M € HT de travaux nécessaires pour permettre au site de rénover une partie de ses équipements, garantir un niveau d'offre répondant aux évolutions des demandes des clientèles touristiques et donc maintenir un niveau de fréquentation « acceptable » pour la pérennité du site
- environ 2 M € HT de travaux complémentaires qui permettrait d'avoir un aménagement global du site

b. Pôle « Mont-Lozère »

Face à la raréfaction de la ressource en neige, le Mont Lozère doit affirmer plus fortement sa vocation de « station des 4 saisons » et développer une offre qualitative, accessible en valorisant notamment les attributs de son appartenance au label Unesco « paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen ». Cette réflexion pourra s'articuler avec la démarche engagée autour du syndicat inter-syndical du Mont-Lozère avec l'accompagnement de l'Europe et de la Région.

Au delà de la station, le Mont-Lozère s'inscrit plus largement dans une dimension de pôle d'attractivité touristique en lien avec l'activité thermale de Bagnols-les-Bains.

Afin de répondre aux exigences des usagers d'une part et des règles sanitaires

d'autre part, de lourds investissements sont portés par le délégataire de la station thermale et soutenus par le Département : cela s'est traduit par une démarche globale de rénovation des installations, qui a été initiée en 2008, permettant de disposer d'un équipement en bon état et proposant des prestations de qualité ; il reste néanmoins à effectuer des travaux sur le traitement des eaux thermales des 3 piscines.

Par ailleurs, le développement de l'activité thermale dépendra aussi fortement de l'offre d'hébergement disponible à proximité pour les curistes. Compte tenu du fait que l'offre d'hébergement est aujourd'hui faible tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, le développement d'une résidence thermale à l'instar de celle de la Chaldette pourrait être envisagé.

c. Pôle « Margeride »

Une étude a été engagée par le CDT de la Lozère en 2012 afin de définir un projet de développement touristique à l'échelle de « La Margeride ».

Partant du constat que la Margeride présente aujourd'hui un tissu d'offres et de prestations touristiques bien réelles, diversifiées et présentes un peu partout sur le territoire : réserve des Bisons d'Europe, lac de Naussac, lac de Charpal, Station des Bouviers, Village médiéval du Malzieu-ville, Tour d'Apcher... Cette étude démontre aussi que ces offres et prestations sont peu, voire pas reliées entre elles et qu'aucun de ces sites n'a un effet d'entraînement suffisant pour constituer une offre structurée et commercialisable autour de lui.

C'est un tourisme d'excursionnisme, de proximité et de « de retour au pays » qui a atteint son seuil maximal.

Pour que l'économie touristique redémarre, il sera nécessaire de faire venir de nouveaux touristes venant de plus loin, les séduire par une offre différente et attractive et les recevoir dans de bonnes conditions.

Cela passera par :

- une amélioration et une structuration du parc d'hébergement touristique actuel,
- la définition, l'élaboration d'un produit « phare » qui serve de « locomotive » et qui viendra conforter l'offre actuelle,
- la définition d'un positionnement marketing clair et affirmé et d'un bon ciblage de clientèles.

d. Station de pleine nature des Bouviers

Site créé par le Département dans les années 80, ce site d'activités de pleine nature se compose :

- d'hébergements à travers 14 chalets bois de 4 à 10 places
- d'une activité de restauration avec une auberge de 60 couverts
- d'un bâtiment d'accueil et d'un réseau de pistes de ski nordique et de sentiers de randonnée

Après 30 ans d'exploitation, la volonté du Département est de requalifier

l'ensemble des équipements et d'accroître la capacité d'hébergements ainsi que de proposer de nouvelles pratiques autres que le ski nordique comme les jeux pour enfants, le VTT, la course d'orientation ou le géocaching.

Il s'agit d'affirmer le site des Bouviers comme un élément majeur de développement du tourisme en Margeride, en l'occurrence en faire un pôle stratégique au sein d'un possible dispositif d'itinérance douce.

Le développement touristique nécessite d'augmenter la capacité d'accueil des Bouviers, de développer des équipements d'animation et de caractériser un peu plus l'identité des Bouviers autour du :

- ressourcement : les Bouviers sont une retranscription de la Margeride (sérénité, calme, voire isolement qui peut ici avoir un sens positif...). Il s'agit de rompre avec son quotidien, de s'évader, de « recharger ses batteries »... Cela se traduit par des hébergements tout confort, dans un cadre en immersion et par des activités de pleine nature plutôt douces, où l'on va à son rythme, selon ses envies. Il est possible d'y développer le concept de « sport santé », « sport doux ».
- festif : ponctuellement, le temps d'une manifestation, d'un week-end, les Bouviers peuvent se prêter à des rencontres de diverses natures : regroupement familiaux, mariages, anniversaires, cousinades, festival, journée thématique...

Une première phase de travaux 1,4 M€ pour la construction de 10 nouveaux chalets et la rénovation des chalets existants est amorcée grâce aux cofinancements obtenus.

Une deuxième phase devra intégrer le développement des produits et l'amélioration esthétique globale du site.

e. Ligne Verte des Cévennes

La ligne de chemin de fer départemental des Cévennes (CFD) a connu un fort développement durant le début du XXème siècle. Desservant les communes de la Vallée Longue et de la Vallée de la Mimente, elle constitua pendant près de 60 ans un axe majeur de développement dans ce territoire montagneux difficile d'accès. L'utilisation massive de la voiture, et ce dès les années 60, freina considérablement l'activité de la ligne allant jusqu'à sa fermeture définitive le 31 mars 1968. Les rails furent alors démontés et la voie devint un lieu de curiosité pour les promeneurs.

Cette ligne souffre aujourd'hui des blessures du temps. Non entretenue, la voie est désormais difficilement accessible, envahie par la végétation, certains tunnels et ponts partiellement effondrés.

En tant que témoin d'une partie de l'histoire cévenole, la voie peut devenir un véritable facteur de développement touristique. Son tracé, ses richesses architecturales (ponts, viaducs...) et son paysage contrasté en font un centre d'intérêt culturel et économique majeur.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement touristique des Cévennes, où le tourisme est un des premiers secteurs générateurs d'emplois. La voie irriguant une large partie du territoire cévenol, son aménagement

permettra de créer des échanges économiques entre les vallées environnantes et ainsi contribuer à la valorisation de ce bassin de vie.

Selon certaines parties du tracé, il pourra être envisagé des activités telles que la randonnée (pédestre ou équestre), le cyclotourisme, ...

A l'origine du projet, deux syndicats mixtes avaient été créés : le syndicat mixte pour l'aménagement en voie verte de l'emprise de l'ancien chemin de fer départemental dans la Vallée Longue et le syndicat mixte pour l'aménagement de l'ancien chemin de fer départemental dans la Vallée de la Mimente.

Ces deux syndicats ont fusionné au 1er janvier 2013 au profit d'un syndicat unique, porteur du projet d'aménagement : le syndicat mixte de la Ligne Verte des Cévennes.

Aujourd'hui, le projet d'investissement a été revu à la baisse par rapport au projet initial et s'élève à 4 000 000 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre) et comprend les ouvrages suivants :

- Infrastructures relatives au confortement des ouvrages (tunnels, viaducs)
- Infrastructures relatives à l'aménagement surface linéaire (sentiers)
- Infrastructures relatives à l'aménagement non linéaire (terrasses, parkings)
- Architecture (Points infos et sanitaires)
- Mobilier (bancs, racks à vélo, anneaux pour chevaux et ânes, « bancs wagon », tables, poubelles)
- Signalétique (plots, poteaux, panneaux, signalétique au sol).

f. Le Domaine des Boissets

Situé sur le Causse de Sauveterre, le domaine départemental des Boissets offre diverses potentialités en lien avec l'activité touristique.

Des réflexions vont être conduites dans les prochains mois sur le devenir de ce site patrimonial exceptionnel et son positionnement dans l'offre touristique de ce secteur.

Le soutien du CPER sur ces projets touristiques structurants pour l'offre lozérienne est indispensable.

5. L'adaptation du secteur du tourisme à la mutation numérique

Le numérique a engagé une mutation considérable des pratiques de promotion et de marketing.

La Lozère s'efforce d'accompagner cette mutation en développant les outils et les compétences nécessaires.

Les actions réalisées dans cet objectif sont présentées dans le chapitre D consacré aux TIC.

6. Le tourisme : moteur de l'économie présentielle du territoire et de l'offre de services au public

Le tourisme revêt un caractère prépondérant pour l'espace rural de Lozère ; il contribue à un maintien de la vie et des services publics ou commerciaux en apportant un indispensable complément d'activités saisonnières.

Depuis plusieurs années, une attractivité nouvelle de la ruralité s'exerce sur les clientèles citadines. Ce « tropisme » ville-montagne pourrait être qualifié de « Service au public pour l'accès à une nature sauvage et préservée », ciblé sur la population des agglomérations et métropoles qui entourent la Lozère à 3 heures de distance : Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse.

Le tourisme est l'activité économique dominante du secteur tertiaire en Lozère. Le poids de l'activité tourisme dans l'activité économique des services de proximité est importante (Étude INSEE Tourisme 2013) :

	Part de l'emploi touristique dans l'activité	Part de l'activité dans l'emploi salarié
Hôtels	100 %	2,0 %
Autres hébergements touristiques	100 %	0,5 %
Gestion du patrimoine naturel et culturel	100 %	0,5 %
Autres (thermes, offices de tourisme, parcs d'attraction, ...)	100 %	0,5 %
Restauration	56 %	1,2 %
Boulangerie	64 %	0,8 %
Cafés, tabacs	60 %	0,4 %
Autres (supérettes, commerces de viande, poisson, ...)	27 %	0,8 %
Activités sportives et récréatives	60 %	1,0 %
Supermarchés et hypermarchés	28 %	1,9 %
Ensemble des activités - Lozère	7 %	100 %

L'activité touristique permet ainsi de conforter les activités économiques de services et de commerce à la population, permettant leur maintien à des échelles de proximité relativement importante.

Depuis les années 1970, des investissements importants ont été réalisés en Lozère dans le domaine du tourisme, permettant la création de sites touristiques structurants et de sites d'hébergement collectif, de type villages de vacances. Un des objectifs principaux était d'enrayer l'exode rural et la dévitalisation du tissu économique et social local. Les investissements ont été portés par des maîtres d'ouvrage publics à cause de la carence de l'initiative privée.

Ainsi les villages de vacances de la Lozère répondent au moins à une double vocation :

- de tourisme social et d'accueil de clientèles ayant des difficultés à accéder à une offre marchande classique de type hôtelier ou locative privée ;
- de dynamisation de l'économie locale par les retombées directes et indirectes en terme d'activités, d'emplois et de services d'intérêt public apportés sur le territoire.

A ce titre, ils pourraient être considérés comme entrant dans la catégorie des services d'intérêt économique général (SIEG).

L'approche SIEG étant relativement complexe à saisir, une réflexion collective a été récemment menée en Lozère, associant les services de l'État, de la Région Languedoc-Roussillon, du CDT et du Département. Il a été convenu de façon collégiale que la réalisation d'une étude d'ensemble, portant sur la question spécifique de l'application de la réglementation liée aux SIEG pour les villages de vacances, serait un atout précieux pour les collectivités concernées, ainsi que pour les cofinanceurs.

Ainsi, sous le pilotage du CDT, il a été fait appel à une expertise externe pour mener à bien ce travail. L'étude est maintenant en cours, avec le mandat de réaliser un diagnostic du territoire, ainsi qu'une démonstration générale à l'échelle de la Lozère du rôle que jouent les villages de vacances, notamment par :

- la démonstration de l'impact positif de l'offre touristique sur le dynamisme du département, notamment en termes d'activité ou de création d'emplois ;
- la mise en évidence de l'impact économique du tourisme en Lozère en définissant à la fois les retombées économiques directes mais aussi, et surtout, indirectes ;
- l'étalement de la notion de caractère de service public de ce type de tourisme, du fait notamment de la carence de l'initiative privée.

Le rapport définitif de cette étude devrait être livré au début 2014.

La Lozère prendra part également aux travaux en vue des assises nationales du tourisme. Les problématiques du territoire lozérien, qui concernent sans doute également de nombreux territoires ruraux, seront partagées lors d'une table-ronde départementale et relayées ensuite au moment des assises régionales et nationales du tourisme. La Lozère souhaite être force de proposition pour le tourisme rural qui constitue une activité économique très importante sur son territoire.

V. L'agriculture : une production de grande qualité à conforter et développer

La Lozère est caractérisée par une agriculture de montagne basée essentiellement sur l'élevage (bovins, ovins et caprins). Cet élevage repose sur des productions à l'herbe ce qui les différencient d'autres modèles agricoles. La classification intégrale de la Lozère en zone de Montagne est également un atout important pour la valorisation des produits.

Il faut noter également des productions de niches à forte valeur ajoutée : arboriculture, maraîchages, castanéiculture, apiculture...

L'agriculture est structurante pour l'activité économique du territoire mais aussi pour la structuration et l'entretien des paysages.

L'enjeu du maintien de l'agriculture est important (Cf. chapitre F sur l'emploi) mais d'autres actions de développement sont importantes et peuvent être vectrices d'innovation.

L'aboutissement des productions afin de fixer la valeur ajoutée sur le territoire est un objectif important mais conduit à repenser toute l'organisation actuelle de la production et de la commercialisation. Des innovations seront nécessaires par exemple dans le domaine de l'autonomie fourragère des exploitations mais aussi sur la commercialisation et particulièrement sur les circuits courts (Cf. partie agroalimentaire).

La diversification des exploitations agricoles vers d'autres activités est un enjeu important pour conforter la viabilité économique des exploitations

La filière bio est aujourd'hui peu représentée en Lozère, son développement et son intégration dans les logiques productives locales sont des priorités pour les années à venir. Un travail d'animation et d'accompagnement est nécessaire. Un dialogue pourrait être également entrepris avec les instances compétentes pour assouplir les conditions de conversion des exploitations vers l'agriculture biologique partant du constat des modes d'exploitation actuels très extensifs et avec peu d'intrants. Ceci permettrait de minorer les conséquences financières liées à conversion qui sont importantes et pèsent sur l'équilibre économique d'au moins 2 exercices pour les exploitations.

VI. La filière agro-alimentaire : l'objectif majeur d'apport de valeur ajoutée aux produits du territoire

La valorisation des productions agricoles est un objectif important pour capter sur le territoire la valeur-ajoutée des productions.

Le développement de la transformation agroalimentaire est donc primordial pour le maintien d'une agriculture suffisamment rémunératrice pour les producteurs. L'investissement sur les abattoirs en a été une première étape, le développement d'activités de transformation en lien avec ces équipements majeurs doit être une priorité.

La question du développement d'une offre logistique adaptée, notamment structurée autour d'une approche de demi-gros apparaît indispensable pour gérer des volumes plus restreints et notamment pour distribuer ces produits agroalimentaires locaux sur le territoire et permettre leur utilisation en restauration collective et touristique.

Le développement de la commercialisation renvoie à l'évolution de la culture entrepreneuriale des acteurs de cette filière (agriculteurs transformant directement et artisans). La commercialisation exige une régularité dans l'approvisionnement, donc par conséquent la gestion d'un stock mais également une standardisation de la qualité et une homogénéité des productions.

Ce développement renvoie également à des démarches collectives avec des outils de production (immobilier et investissements productifs) mutualisés dont certains exemples existants montrent leur efficacité.

La mutualisation de la commercialisation est également une piste importante notamment dans le cadre du développement des circuits courts : boutiques de producteurs, voire même le développement d'un drive fermier (démarche accompagnée actuellement par la Chambre d'Agriculture de la Lozère).

De plus, en lien avec les problématiques de qualité et de commercialisation, on retrouve les marques territoriales « Sud de France » et « De Lozère ». Des complémentarités et des synergies sont à trouver notamment pour assurer la qualité des produits et ne pas se limiter à la reconnaissance d'une production localisée.

1. Ateliers collectifs agroalimentaire

Le développement des circuits courts apparaît comme une orientation majeure des politiques de développement économique à conduire dans les prochaines années.

Toutefois les investissements nécessaires à la valorisation des productions primaires représentent des coûts importants.

Face à l'importance de ces investissements qui ne sont pas utilisés en permanence, la nécessité de conformité aux normes en constante évolution... la mutualisation apparaît comme une opportunité très intéressante et pour laquelle certains acteurs sont prêts à s'engager. Un accompagnement de la structuration de ces initiatives apparaît indispensable pour envisager la concrétisation de ces projets.

Le développement de ces outils collectifs peut également permettre de renforcer les synergies entre producteurs d'une même filière et ainsi de sécuriser la régularité et la standardisation de la production.

2. Plate-forme logistique circuits courts

Aujourd'hui, le développement des circuits courts se confronte à la problématique logistique. Le développement de ces circuits courts nécessite un travail des producteurs pour assurer une certaine standardisation et régularité dans la production et repose surtout sur la mutualisation des moyens logistiques pour envisager une commercialisation aussi bien locale que sur certains marchés bien identifiés et notamment le marché régional.

Une plate-forme logistique apparaît donc comme une nécessité pour faire le pivot entre production et commercialisation.

Le développement d'une structure de « demi-gros » sur la Lozère est un maillon essentiel pour le développement des circuits-courts et notamment vis-à-vis de clients nécessitant des volumes « conséquents » : restauration collective, grandes surfaces régionales...

La Chambre d'Agriculture en lien avec le Département conduit également une réflexion sur le développement de solutions pour la commercialisation de produits agroalimentaires locaux par e-commerce.

VII. La filière forêt-bois : structuration, gestion durable de la forêt et développement des usages

1. Exploitation forestière

Il apparaît primordial avant d'évoquer les formes de valorisation de la ressource forestière d'évoquer la gestion forestière. Celle-ci doit s'accroître pour développer une logique de sylviculture structurée. Le morcellement de l'espace forestier est un frein important à la gestion forestière. Le développement de logiques de gestion passe par des regroupements de propriétaires.

Il est capital d'assurer la replantation et le renouvellement futur de cette forêt, sinon le caractère renouvelable de cette ressource ne pourrait être assuré.

Par ailleurs, la desserte de la forêt en vue de sa mobilisation est un enjeu important. Le Conseil général a engagé une réflexion départementale sur cette question pour concilier l'exploitation forestière et les capacités du réseau routier tout en permettant de mieux prévenir et lutter contre les feux de forêts (Cf. chapitre C sur les mobilités multi-modales).

2. Bois Industrie

La mission Bois Industrie de la Lozère, portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie et co-financée notamment par la Région et le Département, assure l'animation et le conseil auprès de la filière bois-industrie. Le regroupement des moyens au travers de cette mission permet de mobiliser des compétences de niveau Bac+5 dans le domaine du bois et de la forêt. Ainsi, l'entreprise peut bénéficier de conseils et d'un appui à la définition de sa stratégie d'entreprise. Il nous paraît essentiel de maintenir ce regroupement de compétences au sein d'une mission.

Le développement des circuits courts, comme pour le secteur agroalimentaire, semble être une aspiration logique. La mutualisation d'équipements pour le calibrage, la certification, le tri des bois pourrait être une piste d'appui pour le développement de la filière.

3. Bois énergie

Par ailleurs, le contexte de développement des énergies renouvelables en Languedoc-Roussillon repose entre autre sur la filière bois-énergie. En Lozère, si l'on souhaite mobiliser davantage la ressource forêt pour cette filière, cela implique la mise en place d'une gestion durable à travers :

- la connaissance fine de la ressource exploitable sans décapitaliser la forêt à mettre en adéquation avec une planification des puissances installées et à installer, et des consommations de bois lozérien en région et au-delà. Une étude a été menée au niveau régional afin de mieux connaître et mesurer la ressource mobilisable. Ces travaux pourraient être poursuivis et affinés sur les différents territoires boisés du Languedoc Roussillon.
- l'exploitation intégrant le tri des bois d'une part et d'autre part la replantation soit par des essences spécifiques pour le bois-énergie, soit pour des bois d'œuvre.

Dans le cadre du développement du bois-énergie à l'échelle de la Région, il est sans doute nécessaire de privilégier des circuits courts. Cela implique le développement d'équipements spécifiques sur certaines zones pour structurer ces actions locales. Il est également nécessaire de bien distinguer la consommation engendrée par des projets à fort potentiel, des projets plus locaux.

Certaines collectivités se lancent dans la mise en place de réseau de chaleurs à l'échelle de leur territoire. Dans le cadre de DSP ou d'affermage, les communes font appel à des entreprises ; les collectivités pourraient se regrouper pour envisager ce types de projets avec des appels à candidature à plus grande échelle. Il serait intéressant également d'accompagner des entreprises départementales voire régionales à développer leur activité pour répondre à cette demande. Toutefois, il est nécessaire que les collectivités accompagnent la mise en place de ce type d'investissements d'une réflexion sur les économies d'énergie des bâtiments desservis.

Un important développement de la filière bois-énergie est à noter au cours des dernières années. Il est important que ce développement ne contribue pas à terme à la décapitalisation de la forêt et qu'il n'exacerbe pas des concurrences entre usages notamment avec des bois d'œuvre. La constitution de circuits courts pour le bois-énergie semble une perspective d'avenir importante au même titre que la desserte forestière.

D'une manière générale, l'animation de la filière Bois Forêt est essentielle à son développement et à sa reconnaissance dans l'économie régionale. La poursuite du soutien à la mission bois-énergie portée par la CCI de la Lozère en lien avec les CCI du Gard est nécessaire à l'accompagnement de ce développement.

Chapitre B. L'enseignement supérieur (*dont la vie étudiante*), la recherche et l'innovation

Avec 17 établissements de formation après le bac (3 antennes universitaires en Lozère (Antenne de l'Université de Perpignan Via Domitia, IUFM de Mende de l'Université Montpellier 2 et Antenne d'Orfeuillette de l'Université Montpellier 1) et d'autres établissements de formations supérieurs privés et publics : Sup Agro Florac, Institut de Formation aux Soins Infirmiers, ETES) ainsi que de très nombreux BTS proposés dans les lycées publics et privés) et plus de 1200 étudiants, la Lozère propose plus d'une quarantaine de formations supérieures très spécialisées, dans un lien renforcé avec les activités économiques du territoire.

I. Le Département soutient les établissements présents en Lozère

Actuellement, trois établissements universitaires sont aidés par le Département :

- l'IUFM, aujourd'hui ESPE, dépendant de l'Université Montpellier 2 bénéficie d'une aide au fonctionnement et de la mise à disposition gratuite de ses locaux
- l'antenne de l'Université de Montpellier 1, à Orfeuillette est soutenue par une aide au fonctionnement.
- l'antenne de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), à Mende est soutenues également par une aide au fonctionnement.

Une répartition de cet effort entre les différentes collectivités est souhaitable, par exemple la Ville de Mende contribue notamment à l'antenne de l'UPVD.

Depuis 2 ans, les directeurs des établissements universitaires ont sollicité le Conseil général pour centraliser leurs besoins à l'échelle de la Lozère. Ils souhaitent notre appui en terme logistique : aide à la communication (création d'un dépliant générique sur l'offre post-bac en Lozère ; mise en place d'un listing de toutes les formations post-bac sur le site Internet du Conseil Général ; création d'une journée d'accueil des étudiants), aide à la recherche, soutien pour la mise en place d'un CROUS lozérien, développement de l'offre en loisirs, sports et culture pour les étudiants et facilités d'accès aux activités existantes.

Depuis ces deux dernières années, le partenariat a permis d'avancer sur le premier point, à savoir la communication.

Le développement d'une réponse aux attentes des étudiants en terme d'hébergement et de restauration, notamment sur Mende, apparaît comme un axe important pour assurer l'attractivité des formations.

II. La Maison de la recherche : un projet pour renforcer les synergies entre établissements et développer la recherche appliquée

Le chapitre sur les filières d'avenir et l'usine du futur a identifié le besoin de recherche appliquée et de transferts entre la recherche et les entreprises.

Les établissements de formation supérieure lozériens ont identifié un intérêt à engager une coopération pour la constitution d'une Maison de la Recherche en Lozère.

Ce projet permettrait le développement d'une plateforme de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche lozériens.

Une première coopération pourrait se faire autour des ressources documentaires dont disposent chacun des établissements. Une mutualisation des fichiers documentaires et une convergence des systèmes informatiques de gestion des ces fonds documentaires est envisagé pour favoriser l'accès à des ressources documentaires pour les étudiants et chercheurs.

La Maison de la Recherche pourrait offrir également une capacité d'accueil pour des doctorants ou des enseignants chercheurs, y compris internationaux souhaitant orienter leur recherche dans des domaines de compétences des établissements du territoire ou prendre la Lozère comme terrain d'étude pour leurs travaux.

Ainsi des liens pourraient se renforcer entre la recherche et le territoire et notamment ses acteurs socio-économiques.

Dans le même temps, le transfert technologique peut aussi s'envisager par des liens renforcés avec des organismes de recherche, les laboratoires mais aussi avec les partenaires des pôles de compétitivité qui nous concernent. On peut évoquer l'expérience conduite par la CCI avec l'école des Mines d'Alès au travers du dispositif Cap'ID qui a permis d'accompagner des entreprises lozériennes pour la valorisation de leurs savoir-faire et l'innovation dans leurs productions.

Le Conseil général de la Lozère souhaite que l'enseignement supérieur puisse se développer en Lozère, permettant un apport de matière grise au territoire et de renforcer son attractivité.

Ces antennes délocalisées permettent de rapprocher l'enseignement des territoires et des acteurs socio-économiques futurs employeurs des étudiants. Le soutien à cette offre locale est souhaité dans un soucis d'équilibre territorial des offres d'enseignement supérieur.

Chapitre C. La mobilité multimodale

Une contribution spécifique a été rédigée en réponse à la sollicitation du Président de Région. Elle évoque les éléments suivants :

I. Les infrastructures

1. Les RN88 et RN106

Pour le Département, la réalisation de la liaison Lyon-Toulouse par la RN88 à 2x2 voies reste une priorité absolue. Si de nombreux tronçons ont été réalisés ces dernières années, notamment pour les départements limitrophes de la Haute-Loire et de l'Aveyron, les travaux de la partie lozérienne restent à réaliser.

L'axe RN88 est crucial pour assurer un maillage de réseau entre l'A75 d'un côté et l'axe rhodanien de l'autre, maillage essentiel pour permettre à l'Est du département de connaître un véritable essor économique et démographique.

Fort de ce constat, le Département a décidé de s'engager, aux côtés de l'État, de la Région et de la commune de Mende pour la réalisation prochaine du contournement Ouest de Mende et s'est engagé, dans le protocole de coopération, à participer à hauteur de 5,13 M€ sur ce projet de contournement d'un montant total de 27 M€.

Néanmoins, il est essentiel qu'au cours du prochain contrat de plan et/ou du prochain PDMI le contournement de Langogne et le contournement Est de Mende, ainsi que la traversée de la Lozère puissent faire l'objet d'une attention particulière.

Prenant acte des difficultés de l'État à mobiliser les crédits nécessaires pour la réalisation d'une telle infrastructure à 2x2 voies dont le fuseau du tracé a désormais été choisi, le syndicat mixte de promotion de l'Axe Lyon-Toulouse (dont le Département de la Lozère est membre) a conduit une étude pour le développement de cet axe au travers d'une concession. Les conclusions de l'étude ont été présentées à plusieurs reprises aux représentants de l'État sans décision favorable.

Concernant la RN106, les problématiques de sécurisation et d'amélioration de l'itinéraire restent d'actualité. Cet axe est très important en terme de logistique pour l'approvisionnement du territoire et pour l'export de certaines productions locales (comme l'eau de Quézac par exemple). Il constitue également un itinéraire de délestage pour l'axe A75. Il serait important d'intégrer des phases de travaux sur cet axe dans le cadre du CPER 2014-2020.

2. Le Réseau Routier Départemental

Compte-tenu de la prédominance des déplacements par voie routière, le réseau routier départemental revêt donc un rôle capital pour les mobilités en Lozère. Si le Département s'efforce de maintenir un bon niveau d'entretien courant du réseau et de service, notamment en période hivernale, des investissements de recalibrage et de réfection de chaussées demeurent à faire dans les prochaines années, notamment sur le Réseau d'Intérêt Régional.

a. Le schéma directeur des infrastructures de transports

Le Département de la Lozère souhaite conduire dans les prochaines années l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de transports.

Il apparaît en effet important face aux contraintes financières (et ceci est confirmé par l'inscription de ce schéma dans les contreparties à l'intervention du fond de soutien aux départements) de planifier plus précisément les investissements sur le réseau.

Une première étape, engagée depuis plusieurs mois, repose sur une meilleure connaissance du réseau et des ouvrages. Le développement de la connaissance sur l'état technique de la chaussée et des ouvrages permet de prioriser les investissements devant être réalisés.

Par ailleurs, certaines orientations stratégiques peuvent être intégrées pour assurer le développement de certaines activités comme le développement des modes doux ou l'accès aux massifs forestiers par exemples.

Une programmation des travaux à réaliser peut enfin être réalisée et mise en œuvre en intégrant les objectifs stratégiques et la priorisation technique liée à la connaissance du réseau.

Le crédits du CPER pourront venir en appui à la mise de cette programmation.

b. Les investissements sur les routes d'intérêt régional

En 2013, le Département, avec le soutien de la Région, a engagé des travaux sur son réseau routier reconnu d'intérêt régional notamment :

- la RD 906 au niveau de Luc entre Langogne et Villefort (1ère tranche) pour un montant de 1,435 M€
- la RD 907b au niveau du Pas de Soucy (1ère tranche) pour un montant de 1,2 M€

Dans les trois prochaines années, d'autres opérations sur les routes d'intérêt régional sont prévues, notamment :

RD 806	Aménagement des sections – Can de la roche – Saltel – Pont sur la Truyère – Nord de Serverette	Enveloppe de 5 M€ liée au transfert de la RN utilisée pour les premières opérations. Besoin de financements complémentaires sur les deux dernières opérations.
RD 907 bis	Aménagement (calibrage essentiellement) entre la Pas du Soucy et l'Aveyron 2ème tranche	1.8 M€ TTC
RD 901	Aménagement entre Altier et Rochettes Basses (1ère tranche)	1.5 M€ TTC
RD 906	Aménagement entre Bouchâtel et Lestévenès	0.95 M€ TTC

RD 26 -58 -987 « Trans- margeride »	Aménagement (poursuite du calibrage sur la 2ème moitié Ouest)	1 M€ TTC
RD 986	Aménagement (calibrage et chaussée pour la descente vers Ste Enimie et traversée + plaine de Caussignac	1 M€ TTC

Le Département de la Lozère souhaite bénéficier des crédits du CPER pour les travaux engagés sur le réseau routier d'intérêt régional.

c. La préservation du réseau routier face aux risques

En 2004-2005, le Département a réalisé une étude sur le risque proche subi de chutes de blocs par le réseau routier des gorges du Tarn et de la Jonte ainsi que leurs versants.

Cette étude a permis de qualifier et de traiter le réseau routier immédiatement concerné par un éboulement, un détachement de paroi....

Néanmoins, le risque chutes de blocs est à appréhender de manière plus large, que la seule proximité, mais de blocs plus éloignés qui risquent de porter préjudice aux lieux habités mais également au réseau routier et à leurs usagers.

S'il faut protéger les populations en priorité, et notamment les lieux de sommeil, les travaux qui seront engagés permettront également de sécuriser le réseau routier concerné, en fond de vallée (RD907bis et RD996), comme pour les routes d'accès par les Causses (RD986, RD31, RD43, RD995, RD16, RD988)

Le coût global des travaux a été estimé à plusieurs millions d'euros, environ une vingtaine pour permettre la sécurisation des personnes.

d. L'adaptation du réseau pour le transport du bois

L'exploitation de la forêt revêt un enjeu économique particulièrement important pour la Lozère. Actuellement sous-exploitée, la forêt lozérienne croît chaque année un peu plus et représente un véritable vivier de richesse économique. Destinée aux industries de 1ère transformation (Bois-énergie, trituration) les perspectives d'exploitation pour les prochaines années ne pourront se faire qu'à la double condition :

- mobilisation des acteurs économiques et propriétaires forestiers
- adaptation des moyens d'exploitation y compris des infrastructures de vidange des bois.

Le Département s'est engagé dans la réalisation d'un schéma de desserte forestière afin d'identifier les massifs forestiers qui sont les plus propices à fournir des volumes de bois significatifs d'une part et d'engager une réflexion sur les aménagements (pistes, routes...) nécessaires à effectuer pour permettre la sortie des bois vers des lieux de transformation ou d'exportation.

Sur ce principe, il peut être envisagé :

- de réaliser des plateformes de stockage des bois proches des massifs exploités permettant de multiplier les allers-retours possibles afin de limiter les tonnages et les dégradations engendrées. Ces plateformes seront connectées au réseau principal, lequel supporte davantage les gros volumes.
- d'assurer la mise hors gel des axes stratégiques pour desservir les massifs principaux.
- de réaliser une exportation des bois par le réseau ferré. L'aménagement d'une ou deux gares de fret sur le département permettrait d'exporter de très gros volumes sur une infrastructure le permettant : le réseau ferré.

3. Les réseaux ferrés pour le fret et les voyageurs

Le réseau ferré lozérien est caractérisé par le H formé par les 3 voies qui le composent.

Ce réseau ancien a bénéficié de plusieurs opérations de régénération ces dernières années mais qui ne concernent que certains tronçons très spécifiques alors que les besoins sont importants sur les trois voies concernées. Ces actions de régénération du réseau du « H lozérien » figuraient déjà dans le CPER 2007-2013.

L'état du réseau conduit à des vitesses de circulation très faibles (40Km/h sur certaines portions) nuisant très fortement à l'attractivité du transport par train. En 20 ans, le trajet entre Mende et Montpellier s'est allongé de plus de 50 minutes.

L'investissement sur ce réseau ferré apparaît donc comme une priorité pour permettre de maintenir et de développer la desserte du territoire par des trains nationaux et régionaux de voyageurs mais aussi de fret notamment pour l'activité liée au bois ainsi que par l'activité de l'usine métallurgique de Saint-Chély d'Apcher. Il apparaît aujourd'hui prioritaire de poursuivre les investissements sur la ligne du Translozérien avec la réalisation du tronçon Mende – Larzalier en continuité des investissements précédents.

Il est capital que le CPER 2014-2020 puisse programmer une intervention significative sur ce réseau ferroviaire pour lui redonner une compétitivité en lien avec l'objectif de développement d'infrastructures de transports durables.

II. Les transports collectifs

1. Le train

La desserte en trains de voyageurs et de fret dépend largement de l'état de l'infrastructure (Cf. point précédent).

Il est aujourd'hui nécessaire pour le développement de nos territoires de maintenir la desserte par les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) Cévenol et Aubrac entre Clermont-Ferrand et respectivement Marseille et Béziers. Il est

important que cette offre soit assurée avec une bonne qualité de services (ouverture des gares, régularité, rames adaptées au transport de vélos...).

Par ailleurs, l'offre de transports régionaux sur ces infrastructures se doit d'être compétitive et adaptée aux besoins du territoire. L'amélioration de l'infrastructure doit permettre de retrouver des temps de parcours acceptables.

La desserte ferroviaire de l'Est de la Lozère constitue également un désenclavement important pour cette zone ne bénéficiant pas d'autres grandes infrastructures de transports (autoroute ou 2x2 voies notamment). De Langogne à Nîmes ou Montpellier, le temps de trajet en train est compétitif avec des durées de transports similaires.

La liaison avec la capitale régionale est une préoccupation importante pour répondre aux attentes de différents types de publics et notamment pour les étudiants lozériens devant se rendre de façon hebdomadaire à Montpellier et inversement pour les étudiants venant en Lozère, comme pour de nombreux professionnels engagés dans des réseaux régionaux.

Une offre qualitative est également fortement souhaitée sur ces liaisons régionales (fréquence, horaires adaptés, régularité...).

2. Les navettes : accès au réseau ferré

Le département possède un potentiel touristique exceptionnel grâce à sa préservation et à sa diversité des paysages.

L'activité touristique est très concentrée sur la période estivale et repose sur des activités de pleine nature et notamment la randonnée sur de grands itinéraires.

A partir de Mende, il n'y a aucune alternative à l'automobile pour visiter les Cévennes, la Margeride, l'Aubrac, les Causses et les vallées.

Le développement de produits reposant sur des séjours itinérants au travers de la randonnée nécessitent une offre de mobilité en support au développement de ces activités.

Ainsi il est proposé de développer une évolution de l'offre de transports à la demande actuellement existante en Lozère (organisée par les Communautés de communes avec le soutien du Conseil général) pour assurer des transports de rabattement vers le réseau ferroviaire notamment.

Le développement de lignes touristiques sur le territoire pourrait être envisagé pour desservir les principaux sites, pour trois lignes rayonnant autour de Mende cela représenterait un budget de 85 000 euros par été (du 15/06 au 15/09).

3. L'expérimentation de nouvelles lignes

L'offre de transport sur des lignes régulières est aujourd'hui principalement dédiée au transport d'élèves. Cette offre est peu attractive et ne répond que très partiellement à la demande, ce qui explique sa faible fréquentation.

Les déplacements infra-départementaux, comme ceux à l'échelle régionale ou nationale évoqués précédemment, ont été identifiés comme de fortes attentes.

L'étude INSEE réalisée dans le cadre du projet Lozère 2020 a précisé l'importance des flux entre les pôles principaux du département.

Des attentes ont été identifiées sur certains trajets : entre Florac et Mende, entre Saint-Chély et Mende (via Serverette) ou entre La Canourgue et Mende. Ces 3 trajets représentent par exemple un budget annuel de près de 500 000 euros. Il est nécessaire aujourd'hui d'affiner les besoins pour envisager d'expérimenter ce type de services réguliers.

Le Conseil général de la Lozère souhaite l'intégration dans le cadre de l'offre de transports régionaux une connexion par autocar (en l'absence d'infrastructures ferrées) entre Mende - Florac et Alès permettant ainsi une meilleure desserte en transports pour le Sud du département.

III. L'éco-mobilité

1. Le covoiturage

La faible densité de population du département de la Lozère n'a pas permis à l'offre de transport public régulier de se développer.

Face à ce déficit et à l'augmentation du coût de l'énergie, le covoiturage s'est développé grâce à ses atouts

Pour favoriser son développement, le département soutient financièrement l'association Voisine dont le but est la promotion du covoiturage sur le territoire lozérien.

Le stationnement lié au covoiturage s'organise aujourd'hui de manière anarchique, ce qui freine un développement bénéfique à l'amélioration de l'offre.

La réalisation d'un programme d'aménagement d'aires de covoiturage en partenariat avec les collectivités et la DIR Massif Central permettra d'identifier clairement ces lieux de rencontre, sécuriser la pratique et la rendre plus agréable. Cela contribuera également à promouvoir ces pratiques.

La priorité immédiate consiste à aménager une douzaine d'aires réparties sur le réseau routier principal.

	Prix unitaire TTC	Nombre d'aires	Total TTC
Aménagement d'une aire type de 200 à 300 m2 comprenant les études techniques, les acquisitions foncières, le traitement de surface et la signalisation	17 000,00 €	12	204 000,00 €

Un partenariat pourrait être mis en place avec le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) pour l'implantation sur les aires de covoiturage de bornes de rechargement pour les véhicules électriques en lien avec le schéma départemental à venir.

2. Les modes de déplacement doux

En 2005, le Département a adopté son schéma départemental de cyclotourisme qui vise à sensibiliser les usagers d'une part et à améliorer les conditions de circulations des cyclistes d'autre part.

Si la pose de panneaux de signalisation (sensibilisation de largeur dédiée) a été réalisée dans sa majeure partie, les travaux techniques sur les accotements du réseau routier inscrit au schéma n'a été que très peu réalisé. En effet, en Lozère, il existe aussi des contraintes topographiques qui rendent difficile ce type d'aménagement, lesquels, s'ils sont réalisés de manière discontinue, n'apportent que peu d'intérêt pour l'utilisateur cycliste, qu'il soit dans une pratique amateur ou familiale

Pour la pratique amateur, on peut aussi constater que le pratiquant est davantage en recherche de routes pittoresques et touristiques et/ou de difficultés physiques (cols) avant tout plutôt que d'aménagements dédiés.

Pour la pratique familiale, la recherche de sécurité est la priorité, en lien aussi avec un niveau de difficulté peu élevé.

De ce constat, 2 types d'offre peuvent être développés :

- des aménagements et pistes cyclables le long des axes convergeant vers les pôles principaux pour sécuriser des trajets pendulaires ou des pratiques amateurs.
- des aménagements dans un but touristique : vélo-routes et voies vertes ou circuits plus locaux.

Toutefois, il est également imaginable de « doper » la fréquentation d'amateurs en privilégiant l'offre événementielle. Les exemples des cols du Tour de France, y compris en Massif Central démontrent qu'ils ont un effet démultiplicateur de la fréquentation.

Les aménagements sur les axes convergeant vers les pôles principaux pourront être intégrés aux travaux d'entretien et de développement du réseau.

En revanche, pour ce qui concerne les vélos routes touristiques, un objectif pour la période 2014-2020 pourrait être d'engager la réalisation des axes retenus au schéma national et au schéma régional des vélos-routes / voies-vertes.

Localisation	Kilomètres	Cout € HT	Observations
La forêt de Mercoire			
RD71	22 Km	66 000,00 €	Signalisation de partage de la route et/ou création d'un accotement
RD6	18 Km	54 000,00 €	
RD906	45 Km	135 000,00 €	
Col de la Tourette-Villefort			
RD901	50 Km	150 000,00 €	Signalisation de partage de la route et/ou création d'un accotement
RD51	8 Km	24 000,00 €	
Les Ajustons-Banassac			
RD809	10 Km	29 000,00 €	exploitation de la chaussée actuelle (chaussée suffisamment large)
Les Ajustons à la limite du Cantal			
RD809	56 Km	168 000,00 €	exploitation de la chaussée actuelle (chaussée suffisamment large)

Dans le cadre de l'élaboration de produits touristiques spécifiques, des aménagements pourraient concerner d'autres lieux : le tour du lac de Naussac, une boucle sur la Margeride...

L'engagement du CPER sur cette problématique pourrait permettre d'enclencher une phase opérationnelle de réalisation.

IV. L'INFORMATION DES VOYAGEURS

Actuellement les pratiques et les possibilités, notamment en Lozère, n'offrent que dans la plupart des cas la seule possibilité d'utiliser la voiture, et d'une manière individuelle.

Or, ces derniers temps, par une prise de conscience économique et écologique, que mêmes si elles ne sont pas encore généralisées, des alternatives existent ou peuvent exister ; à travers des transports collectifs mais également par des pratiques individuelles regroupées : le covoiturage.

Néanmoins, l'utilisateur manque d'information et même d'animation pour se structurer et adopter donc des comportements plus éco-citoyens. Les agences de mobilité ont été créées en priorité dans les zones urbaines mais elles répondent davantage au besoin dans les zones rurales.

En Lozère, où l'offre de transports collectifs est restreinte et où les pratiques alternatives ne sont qu'à leurs prémices, une Agence Locale de Mobilité (ALM) permettrait d'apporter une réelle plus-value aux collectivités, entreprises et citoyens à être sensibilisés et organisés pour développer des déplacements éco-citoyens.

Un projet d'agence de mobilité est envisagé en liaison avec les acteurs locaux impliqués dans les questions de mobilités et particulièrement avec des acteurs du secteur de l'insertion pour lesquels les mobilités sont des freins majeurs à l'employabilité des personnes accompagnées.

Chapitre D. La couverture du territoire par le Très Haut Débit et le développement des usages du numérique

En parallèle du rattrapage opéré dans le cadre du PPP régional permettant une couverture à bon niveau en ADSL répondant aux attentes actuelles, le Conseil général de la Lozère a souhaité s'engager fortement sur l'aménagement numérique du territoire. Avec les premiers maillons du réseau départemental Très Haut Débit en fibre optique développés ces dernières années le Conseil général a souhaité faire en sorte que la Lozère ne soit pas condamnée à attendre d'éventuelles nouvelles politiques de rattrapage laissant passer toutes les potentialités de développement d'ici là. C'est un engagement fort du Conseil général qui est porté sur cet outil au service de l'attractivité du territoire de son développement économique et résidentiel.

I. Le développement d'un réseau Très-Haut Débit : une action indispensable pour envisager le développement du territoire lozérien dans les années à venir

Pour poursuivre la politique engagée, le Département a donc adopté son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Si l'on considère un objectif de couverture en THD à l'horizon 2025 de 95% de la population, la Lozère doit combler l'écart entre les zones « AMII » pour lesquels les opérateurs ont manifesté l'intérêt du développement de la fibre et les autres zones qui ne seront pas couvertes par ces mêmes opérateurs.

En Lozère, seule la communauté de communes Cœur de Lozère (Mende) est concernée par cette zone « AMII » ce qui correspond à environ 12 000 habitants soit 17% de la population, il restera donc 83% de la population à couvrir.

Il s'agit ici du taux de couverture le plus bas en France : pour mémoire, le territoire français est couvert à 54 % et la région Languedoc-Roussillon à 56 % en zone AMII.

Les acteurs publics du département de la Lozère devront faire un effort bien plus important que dans les autres départements, et que la solidarité nationale et régionale est indispensable pour atteindre les objectifs de couverture de population annoncés.

Pour couvrir la population agglomérée de 32 communes, soit 75% de la population, près de 50 millions d'euros de travaux sont nécessaires pour les desservir en FTTH et proposer des solutions de montée en débit pour d'autres zones moins peuplées.

Un programme d'actions à court terme a été défini pour 2013 – 2020 :

- mise en œuvre d'un réseau de collecte en fibre optique,
- desserte FTTH (chefs-lieux de canton, communes avec collège et communes dont la population est supérieure à 750 habitants),
- montée en débit de sous-répartiteurs et développement de solutions VDSL sur certaines zones.

Le coût total de ce projet est de l'ordre de 52 millions d'euros.

A plus long terme, la généralisation du FTTH pour tout le territoire départemental représenterait 90 millions d'euros supplémentaires.

Des financements vont être demandés par le biais du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) mais des cofinancements seront nécessaires pour concrétiser ce projet. Par ailleurs, certaines dépenses pourront ne pas être prises en compte par le FSN mais nécessiteront d'être cofinancées (par exemple l'accès final au réseau pour les entreprises).

II. Le développement des usages du numérique en appui au développement économique et à l'accessibilité des services publics

Des initiatives sont donc déjà en œuvre (relais de services publics, télétravail télé médecine, équipements numériques des écoles, des collèges...) mais de nombreuses possibilités ne sont pas encore suffisamment explorées en l'absence de très haut débit.

Plusieurs projets ont été identifiés :

1. Développement du e-tourisme

Lozère Tourisme (Comité Départemental du Tourisme) conduit une action conséquente pour l'intégration du numérique dans le tourisme lozérien. Il consacre environ 120 000 euros par an à cette problématique et poursuivra cet effort dans les prochaines années.

La promotion et la mise en marché du tourisme sont animées par Lozère Tourisme, instrument du Conseil Général et des professionnels pour développer cette branche d'activité.

Avec l'émergence et le développement exponentiel des outils numériques, les actions du CDT relèvent de mutations en profondeur et appellent de nouvelles initiatives.

Ces développements techniques très pointus appellent la mise en œuvre de programmes annuels détaillés ci-après. La stratégie proposée pour le volet numérique du Contrat de Plan est élaborée dans un cadre régional (CRT, Sud de France et CDT) déclinée par département.

Sont ainsi envisagés :

- le développement du site internet lozere-tourisme.com sur des approches d'ergonomie, de fonctionnalités, et de visibilité nouvelles
- la poursuite du développement et l'extension des fonctionnalités de l'application mobile
- la création d'une « place de marché » type Alliance Réseaux : gestion de disponibilités pour l'ensemble des prestataires, réservation en ligne sur supports mobiles, paiement en ligne...
- l'animation des réseaux sociaux comme des outils de promotion de la destination
- la poursuite de la collecte et de l'enrichissement de la base de données régionale SITI Tourinsoft

- l'animation numérique du territoire et l'accompagnement des professionnels
- le développement de la centrale de réservation territoriale Loisir Accueil Lozère
- la professionnalisation des images sur les sites tourisme du département (campagnes photographiques)

2. Création d'un pôle de gestion de la relation client pour l'ensemble des CCI de la région

La CCI de la Lozère porte pour le compte des CCI de la région Languedoc-Roussillon un projet de construction d'un pôle de gestion de la relation client pour l'ensemble de la région.

Ce projet repose sur un centre d'appel nécessitant des systèmes d'information performants pour assurer ce service à l'échelle régionale.

Cet exemple prouve la possibilité de relocaliser des activités en milieu rural grâce aux technologies de l'information et de la communication.

3. Animation d'un Centre de ressources en technologies de l'information à POLeN – 2014 / 2020

Lozère Développement anime le Pôle Lozérien d'Économie Numérique – POLEN, à Mende. Ce pôle comprend :

- une pépinière d'entreprises innovantes,
- un centre de ressources en technologies de l'information.

La pépinière d'entreprises innovantes se situe dans le prolongement de l'action d'accompagnement à la création d'entreprise.

Le centre de ressources comprend :

- un espace de télétravail
- espace de travail partagé, tiers-lieu dédié à la diffusion des usages des technologies de communication et du travail collaboratif.

Les objectifs du centre de ressources sont :

- promouvoir les usages du Très Haut Débit par une offre de services mutualisés,
- sensibiliser les entreprises au « commerce connecté » : du e-commerce à l'approche marketing globale (« cross canal »),
- proposer un espace ouvert pour travailler de manière mobile dans un contexte propice aux interactions sociales.

Le plan d'actions repose sur :

- des actions de sensibilisation généraliste auprès du public professionnel (entreprises, associations, collectivités, salariés,...),
- l'accompagnement en amont (« murissement ») de projets individuels dans les organisations,
- des actions de mise en réseau d'initiatives individuelles,

- la mise à disposition d'experts issus du réseau de compétences gravitant autour du centre de ressources (« coachs numériques »).
- l'animation d'un espace de services et de travail collaboratif ouvert aux télétravailleurs et aux innovateurs,
- la mise à disposition de matériels ou machines spécifiques (imprimante 3D, infographie, ...).

Un centre de ressource en nouvelles technologies n'a d'intérêt que s'il s'intègre dans un réseau partenarial. C'est pourquoi, il nous semble impératif que cet équipement puisse bénéficier d'un soutien financier de l'État, de la Région et du Département.

4. Développement du télétravail

En 2013, dans le cadre de sa politique d'accueil de nouvelles populations, avec le soutien du programme Massif Central, le Département a implanté, en partenariat avec les collectivités locales volontaires, 4 télécentres sur le territoire (Marvejols, Meyrueis, Villefort et Saint-Chély), offre qui sera complétée, en 2014 par un télécentre à Langogne. Ces télécentres accueillent d'ores et déjà des télétravailleurs du territoire et sont un facteur d'attractivité de nouvelles populations.

Pour 2014, le Département, en tant que collectivité territoriale, a souhaité qu'une dizaine de ses agents puisse télétravailler et remplir leurs missions en télécentres (1 jour par semaine).

Toutefois, avec 5 télécentres, auxquels il faut ajouter ceux de Mende et Fournels, l'offre ne permet pas d'assurer un maillage suffisant du territoire. L'objectif du télétravail étant d'abolir les distances, les seuls 7 télécentres existants ne permettent pas de répondre à cet objectif sur l'ensemble du territoire. La création de 2 ou 3 télécentres supplémentaires permettrait ainsi de conforter le maillage. Dans le cas des télécentres réalisés, les collectivités locales mettaient à disposition les locaux et le Département a assuré l'équipement (mobilier, informatique, visio-conférence). Ce schéma pourrait être reproduit. Le montant prévisionnel est de 50 000 € (hors immobilier) pour 3 télécentres.

5. Le développement d'un système d'information géographique autour des réseaux

Les récentes dispositions législatives concernant les réseaux, secs et humides, sensibles et moins sensibles, ont déclenché une prise de conscience collective des différents acteurs de la nécessité de connaître son patrimoine de réseaux afin d'en limiter les dommages et les responsabilités encourues en cas de travaux réalisés à proximité.

Dès lors, face à cet enjeu important, les organismes privés gestionnaires de réseau, notamment les compagnies nationales, ont déjà engagé des opérations de géolocalisation précise de leurs réseaux. Cet enjeu, pour les organismes publics gestionnaires de réseau, s'il est aujourd'hui bien identifié, n'a pas encore eu d'effet sur la mise en place d'un travail permettant d'améliorer la qualité de leurs données.

Pour ce faire, et face à la nécessité d'établir un référentiel de haute précision des réseaux des collectivités publiques, il faut engager une vaste campagne de reconnaissance et de numérisation de l'ensemble des réseaux concernés. En constituant pour chacune d'elle un patrimoine de données géographiques correspondant à la réalité de terrain, c'est informer précisément celui qui va conduire des travaux sur le secteur de la présence de réseaux pour, soit éviter de les endommager, soit le mettre face à sa responsabilité s'il venait à les endommager.

Cette problématique est régionale car la situation est comparable d'un département à l'autre et donc une approche régionale pourrait être engagée car le Languedoc-Roussillon profite d'une fédération des acteurs publics à travers l'association SIG L-R.

6. Création d'un Data Center

Le Conseil général confronté au besoin de stockage et de protection de ses données et du développement d'usages « cloud » doit investir pour son propre compte.

Les collectivités locales avec le développement de la dématérialisation voient leurs besoins de stockage s'accroître.

Des initiatives privées ont été également identifiées pour le développement de Data Center.

Un partenariat public-privé pourrait donc être imaginé à la convergence de ces différents besoins.

7. La construction d'un réseau en fibre optique sur Mende pour permettre aux acteurs publics d'utiliser le Très-Haut-Débit

Le Département de la Lozère afin d'améliorer le travail de ses services et de réduire ses coûts de fonctionnement va déployer une infrastructure réseau Très Haut Débit sur Mende. Ce réseau qui s'appuiera sur une infrastructure fibre déployée par le Département et exploitée par l'opérateur de speed Net48 permettra de raccorder nos sites mendois de 10 Mbits à 10 Gbits en fonction des besoins. Cet investissement comportera deux parties : la première à hauteur de 250 000 euros permettra de louer la fibre sur 15 ans à l'opérateur Net48 (IRU), la seconde partie à hauteur de 250 000 euros portera sur l'acquisition d'équipements réseaux. Afin de mutualiser les investissements publics, ce réseau du Département sera ouvert aux différents acteurs publics installés sur Mende soit pour leur permettre d'interconnecter leurs sites ou pour accéder au cloud privé mise en place par le Département de la Lozère.

8. Le chantier de dématérialisation au niveau du Conseil général

Le Département de la Lozère entame un vaste chantier de dématérialisation des procédures et d'échanges de documents. Ce chantier sera étalé sur les années à venir. Dans ce cadre, les premières phases concerneront la mise en place du Prs V2 mais surtout la mise en place d'une plate forme transversale de

dématérialisation des procédures. Une expérimentation autour du processus de commande verra le jour en 2014-2015 et permettra de dématérialiser le processus commande jusqu'à la signature et l'envoi du bon de commande. Dans une seconde phase nous étudierons la dématérialisation du courrier et des pièces justificatives devant être envoyés au payeur dans le cadre des échanges comptables. Le budget pour ce projet devrait être supérieur à 200 000 euros dans les années à venir. Les outils déployés pourront être mutualisés avec d'autres collectivités qui souhaiteraient en bénéficier au travers de l'agence technique départementale.

III. Un effort reste encore à porter sur la couverture mobile de l'ensemble du territoire

La couverture en téléphonie mobile reste insatisfaisante dans de nombreux cas. Le secteur économique pâtit de cette mauvaise couverture notamment dans le secteur touristique où les clients ne comprennent plus aujourd'hui de ne pas bénéficier de services performants.

Le plan de résorption des zones blanches qui vient de s'achever a déployé de la technologie 2G sur le territoire.

La couverture 3G du territoire se concentre sur les zones les plus peuplées. On peut aussi s'interroger sur le calendrier de déploiement de technologies 4G.

L'amélioration de la couverture du territoire et le suivi des nouvelles générations technologiques sont des objectifs importants mais pour lesquels, les collectivités locales seules n'ont pas de possibilité d'action.

Chapitre E. La transition écologique et énergétique

I. L'efficacité énergétique des bâtiments : un levier considérable d'économies d'énergie

Un effort doit porter sur la réhabilitation thermique des bâtiments, et en particulier sur les maisons individuelles construites avant 1975. Le renforcement de l'enveloppe thermique des bâtiments (isolation, correction des ponts thermiques) d'une part, et le renouvellement des moyens de chauffage par des systèmes plus performants (recourant si possible aux énergies renouvelables), d'autre part, permettront également de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Sur le patrimoine des collectivités territoriales, Lozère Énergie va engager la réalisation d'audits thermiques afin de favoriser la prise de conscience par les élus de la qualité de leur patrimoine et les inciter à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments publics.

Ce diagnostic permet aux maîtres d'ouvrage publics de programmer et d'échelonner les travaux de performance thermique comme tous les autres démarches de mise aux normes exigées aux bâtiments recevant du public par exemple.

Pour les entreprises, il serait intéressant d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un dispositif incitatif à l'intention de celles qui souhaitent s'engager dans l'efficacité énergétique au-delà de la réglementation thermique dans le respect du cadre réglementaire.

Concernant le logement des ménages, au-delà du programme "habiter mieux", des actions de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers vont être engagées par le Conseil général et Lozère Energie, telles que la production d'un cahier des charges technique pour un audit énergétique de l'habitat et de recommandations pour engager les travaux.

Ces audits pour les particuliers non éligibles au programme "habiter mieux" pourraient être encouragés avec un appel à projet sur 2 ans.

Plus globalement sur les économies d'énergies, des projets peuvent concerner les mobilités (Cf. chapitre C sur les mobilités multimodales), mais aussi le développement de circuits courts dans différents domaines (Cf. chapitre A sur les filières d'avenir et l'usine du futur).

II. Le développement des énergies renouvelables : un potentiel à exploiter

La Lozère bénéficie d'un potentiel de production d'énergies renouvelables.

Des projets de parcs éoliens industriels sont considérés comme très impactants en terme de paysage. Le Conseil général a rendu un avis défavorable sur le Schéma Régional Éolien sur la base de la protection des paysages en lien avec la protection d'espaces remarquables et du tourisme rural.

Le développement de la géothermie, reste limité car peu vulgarisé.

Le développement de la biométhanisation des effluents d'élevage semble prometteur.

Pour le bois-énergie, l'enjeu est de structurer la filière, d'engager un processus de gestion durable des forêts assurant un gisement durable pour le bois-énergie, et de développer des logiques d'approvisionnement des installations de chauffage bois par des circuits courts.

De nombreux sites sont également équipés pour de la production hydroélectrique. Le maintien de ces équipements est très important pour garantir une production d'énergies renouvelables significative.

Différents projets sont envisagés :

- l'émergence de 1 à 2 projets de méthanisation rurale suite à la démarche d'appel à projets lancée par l'interconsulaire CCI/Chambre d'Agriculture avec le soutien de la Région qui a permis de détecter des intentions de projets dont les études d'opportunité devaient se réaliser en 2014.
- Dans le cadre de la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, l'objectif pour 2014 serait de pouvoir avancer dans la réflexion avec le SDEE pour lancer une opération test de gestion du centre de stockage des déchets ultimes en mode "bioréacteur" avec un volet relatif à la récupération du biogaz avec sa valorisation énergétique
- le développement de la production par Environnement Massif Central du CSR (Combustible Solide de Récupération constitué à partir de DIB et encombrants de déchetterie, avec des matières à haut pouvoir calorifique) dont le débouché via les cimenteries reste encore trop aléatoire.
- La valorisation d'un retour d'expériences avec d'autres départements (Landes, Parc Naturel Régional Livradois-Forez...) sur la mise en place d'une gouvernance départementale (SEM, Syndicat mixte ou autre...) en capacité de porter le développement d'énergies renouvelables (photovoltaïque, petit éolien, géothermie, biomasse..) en s'appuyant sur le patrimoine bâti des collectivités locales et de structures collectives. La démarche serait prolongée par une étude de faisabilité de mise en place d'une structure départementale de développement des énergies renouvelables (ou diversification des activités d'une structure départementale préexistante telle que le SDEE).
- La structuration et le développement global de la filière bois et donc par conséquent du potentiel sur le bois-énergie. Ceci passe par diverses actions rappelées dans la partie spécifique sur la filière forêt-bois dans le chapitre A.
- Des projets pourront aussi concerner le développement de petits dispositifs de production hydroélectrique.

III. Des initiatives engagent des processus d'économie de ressources

Différentes initiatives ont été engagées dans cet objectif d'économie circulaire elles se déclinent en projets pour les années à venir :

- La CCI de la Lozère avec l'appui de Macéo a engagé en Lozère le projet « Boucle » consistant à auditer des entreprises pour étudier les flux et caractériser les potentiels de mutualisation et d'économie. L'objectif est de faire des déchets ou des sous-produits de certaines activités des

opportunités de développement de produits nouveaux pour les autres (exemple : la valorisation des cendres de bois dans production de céramiques).

Cette réflexion doit se poursuivre à l'échelle des zones d'activités les plus importantes pour favoriser les synergies entre les entreprises.

- Le développement des logiques de circuits courts correspond aussi à cet objectif (Cf. chapitre A sur les filières d'avenir et l'usine du futur).
- Le développement de l'éco-conception et de diversification pour le secteur artisanal est un objectif de la CMA en lien avec les ressources locales (notamment dans le bâtiment avec la démarche proposée par l'association ECOBATP LR au travers de la charte Bât'Innov LR).
- Des projets de "ressourcerie-recyclerie" permettraient une économie de ressources : ce type de projets favorise le réemploi et la réparation des objets tout en permettant l'emploi de personnes en difficulté.
- L'optimisation et la pérennisation du recyclage des plastiques agricoles conduit par le COPAGE (avec un financement du Conseil général) est à prévoir.
- La valorisation des bio-déchets et le compostage.

IV. Une prise en compte nécessaire des risques pour un développement durable

La Lozère est un territoire confronté à différents risques naturels :

- Pour le risque inondation : 42 % des communes lozériennes sont concernées. On compte 4 PAPI (Lot, Gardons, Cèze et Ardèche) et un TRI sur la Colagne et le Lot à l'aval de Mende.
- Pour le risque de mouvements de terrain : 22 % des communes lozériennes sont concernées, principalement par l'aléa chute de blocs. Dans les gorges du Tarn et de la Jonte, ce risque est identifié depuis le début des années 2000. Prescrit par le Préfet et élaboré par ses services, contre une majorité des élus locaux, un Plan de Prévention des Risques (PPR) Chutes de Blocs sera approuvé cette année et s'imposera comme document de référence au développement du secteur, en plus des différentes contraintes architecturales, paysagères et environnementales pré-existantes sur ce secteur.
- Pour le risque d'incendies de forêts : 52 % des communes lozériennes sont concernées, avec un risque plus fort dans la moitié sud du département et la Margeride, de par la continuité des massifs ainsi que la succession des périodes sèches. La forêt lozérienne est soumise à des risques d'incendies du même ordre que dans les départements littoraux.

Les travaux de diminution de vulnérabilité aux risques dans les zones à enjeux doivent être financés.

- Pour le risque inondation des opérations (études préalables, travaux) de prévention du risque inondations doivent être conduites dans les prochaines années.
- Pour le risque de chutes de blocs : outre la portée du PPR et son impact immédiat sur le développement touristique et économique du territoire, des travaux seront prescrits par le PPR pour préserver les populations et permettre le développement du secteur, chiffrés à plusieurs

millions d'euros (l'estimation du Cete Méditerranée s'élève à 20 millions au total et à 10 millions pour les sites prioritaires) et malgré un risque demeurant. La poursuite du développement notamment touristique de ce secteur dépendra des modalités qui seront trouvées pour alléger certaines contraintes mais aussi pour réaliser les travaux nécessaires sur certaines zones.

- Pour le risque feux de forêts : il est nécessaire que les infrastructures de défense face à l'incendie dans les massifs forestiers (retenues d'eau, pistes praticables) soient opérationnelles.

V. Un territoire à la biodiversité remarquable

La biodiversité (espèces et habitats naturels) en Languedoc-Roussillon, et tout particulièrement en Lozère, est remarquable. Au croisement de plusieurs influences biogéographiques, la biodiversité est un véritable enjeu en Lozère (biodiversité ordinaire comme exceptionnelle). La qualité d'ensemble des territoires lozériens a été reconnue au travers de plusieurs labels et de distinctions : OGS, PN, UNESCO, projets de PNR, réseau Natura 2000...

Initiée en 2012 par la mise en place de la taxe, la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles sera formalisée au cours de l'année 2014.

Les actions menées s'articuleront avec celles mises en place par les différents parcs.

VI. La gestion de l'eau tant sur le volet quantitatif que sur le volet qualitatif

La Lozère est à la tête de 3 bassins versants nationaux (Garonne, Loire, Rhône). Une gestion rationnelle de la qualité et de la quantité de la Lozère est essentielle au cycle de l'eau et à la fourniture de ce bien aux territoires en aval.

Pour autant l'approvisionnement en eau potable est très précaire sur un certain nombre de zones.

Approuvé par l'assemblée départementale en novembre 2006, le Schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Lozère mettait en évidence que la ressource en eau est quantitativement limitée sur le département mais qualitativement de bonne qualité.

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable sur les secteurs déficitaires (essentiellement dans l'Ouest et le Nord du département, notamment le long de l'A75, la Margeride, l'Aubrac), le schéma départemental AEP de la Lozère proposait de privilégier :

- la connaissance des ressources (réseaux de suivi),
- les économies d'eau,
- la mobilisation de ressources alternatives pour les usages n'exigeant pas d'eau potable, tels que l'abreuvement du cheptel,
- la valorisation des ressources existantes (notamment par la création de retenues ou l'interconnexion de réseaux),
- la mobilisation de nouvelles ressources si les étapes préalables s'avèrent insuffisantes.

Une grande partie des actions de connaissance et d'économies d'eau ayant été mises en œuvre, le Département de la Lozère a identifié 13 projets de mobilisation de la ressource visant à garantir l'approvisionnement en eau potable sur les bassins de vie les plus affectés en terme de déficit tout en préservant la qualité des milieux aquatiques.

L'ensemble de ces projets s'inscrit dans un programme départemental exceptionnel destiné à assurer la mise en œuvre de ces projets structurants sur la période 2011/2017. Représentant un coût financier de l'ordre de 25 M€ HT, ce programme consistera, selon les zones géographiques, soit à la mobilisation de nouvelles ressources dont la pression de prélèvement sera moins impactante sur le milieu naturel, soit à des projets de stockages d'eau intersaisonniers afin de valoriser les excédents d'hiver/printemps de ressources actuelles pour les réinjecter sur les unités de distribution d'eau potable en périodes d'étiages.

Cette action est majeure pour la vie des habitants et pour le développement résidentiel et économique. L'enjeu que cela représente impose une mobilisation convergente des moyens sur ces projets.

Il convient d'évoquer également les problématiques liées à l'usage de l'eau dans l'agriculture. On peut évoquer la nécessité de sécuriser l'autonomie fouragère des exploitations mais aussi le développement de cultures à forte valeur ajoutée (maraichages par exemple) pour lesquels l'apport en eau est nécessaire.

Il est par ailleurs important de concilier ces usages de l'eau avec la qualité des ruisseaux et des rivières, responsabilité d'autant plus importante compte-tenu de notre position de tête de bassin.

VII. Les paysages : un patrimoine support du développement économique

La Lozère est reconnue pour son patrimoine paysager (paysages naturels, façonnés, bâtis), naturel et culturel exceptionnel, qui a motivé l'engagement des collectivités lozériennes dans un nombre important de projets territoriaux de développement durable.

1. L'Opération Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte

Portée par le Syndicat Mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, elle concerne 82 000 ha et 16 communes pour 20 171 ha en site classé.

Un programme d'actions est mis en œuvre. Ce programme d'actions a besoin de contributions financières extérieures pour sa concrétisation.

2. Un Parc National et deux Parcs Naturels Régionaux en création

82 % du cœur du Parc national – réserve de Biosphère des Cévennes (soit 77 000 ha) sont situés en Lozère et 67 communes lozériennes appartiennent à l'aire

optimale d'adhésion. La Charte du Parc National des Cévennes définit un projet de développement intégré à l'échelle de l'aire optimale d'adhésion.

Deux Parcs Naturels Régionaux sont en phase de création, le PNR de l'Aubrac (3 départements, 3 régions) et le PNR des Sources et Gorges du Haut-Allier (2 départements, 2 régions). L'écriture de la charte est en cours pour les deux projets.

Les chartes du Parc National des Cévennes et des deux PNR en constitution disposent d'un plan d'actions à concrétiser et pour lesquels des contributions financières sont à apporter.

3. Le bien « Causses et Cévennes » classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO

L'UNESCO a labellisé le territoire des Causses et Cévennes au titre du paysage vivant de l'agropastoralisme. Le territoire concerné s'étend sur 3000 km² dont plus de la moitié sont situés en Lozère. Plusieurs grands enjeux se font jour au travers d'un objectif central qui est le maintien des spécificités qui ont conduit au classement de la zone Causses et Cévennes.

Le premier enjeu correspond au maintien du modèle agricole du territoire : l'agropastoralisme extensif. Cela implique des modes de soutien à l'agriculture et au développement rural qui permettent de maintenir et dynamiser ces pratiques d'élevage qui structurent le paysage.

Le deuxième enjeu s'attache au maintien des attributs du bien classé et notamment le patrimoine vernaculaire, témoignage de l'activité agricole, de la vie sur cet espace et révélateur de l'action de l'homme sur un territoire et un paysage.

Le troisième enjeu est le développement d'un tourisme spécifique à ce territoire d'excellence.

Ces objectifs renvoient de façon transversale à la sensibilisation et à la formation des acteurs locaux pour qu'ils s'approprient la richesse patrimoniale de leur territoire et puisse le relayer aux différents visiteurs. Ainsi, des actions de formations – actions pour les acteurs socio-économiques du territoire labellisé sont en cours afin de leur donner un rôle d'ambassadeur du territoire.

Cette médiation sur les attributs du bien classé auprès des visiteurs du territoire est également importante : le domaine départemental des Boissets pourrait accueillir un centre d'interprétation.

Par ailleurs, compte-tenu du territoire couvert par ce classement UNESCO, il serait pertinent qu'une forme d'homogénéité d'interventions financières aux projets de ce territoire soit mise en place pour permettre une égalité de traitement pour tous les porteurs de projet de ce territoire.

Une part importante du département de la Lozère bénéficie du classement de l'UNESCO, mais au delà d'autres territoires du Languedoc-Roussillon et d'une partie aussi en Midi-Pyrénées.

Ce classement met en valeur des richesses d'un territoire marqué par la présence humaine et l'activité agricole. Il est important que puisse converger les soutiens à ce territoire sur le volet agricole, patrimonial et touristique et que la mise en œuvre des orientations définies dans le plan de gestion du bien puisse être soutenue.

4. Le développement de filières artisanales en lien avec le territoire

Le savoir-faire ancestral de la lauze (calcaire et schiste) et des ouvrages en pierres sèches en Lozère constitue un attribut essentiel du bien UNESCO pour la conservation et la valorisation du patrimoine vernaculaire. Le processus de structuration en filières, dans une perspective de développement durable favorisant les circuits courts, est récent et doit continuer à être soutenus (Artisans-Bâisseurs Pierre Sèche, Artisans des lauzes calcaires, Artisans des schistes lozériens).

Chapitre F. Emploi

L'emploi est une thématique transversale aux différents axes. Ainsi, à différentes reprises l'impact pour le développement économique du territoire et l'emploi a été présenté dans cette contribution.

Toutefois, un enjeu spécifique sur la population active est présenté dans cette partie spécifique.

I. Le vieillissement de la population active : un enjeu capital pour le territoire du fait de la menace sur le maillage économique du territoire. Cet enjeu renforce la nécessité d'accueillir de nouvelles populations et de favoriser la transmission

La population de la Lozère est vieillissante et chaque année, il meurt plus de lozériens qu'il n'en naît. Dans un département qui a vu sa population baisser de moitié avant de se redresser dans les vingt dernières années, la question du dynamisme de son territoire semble liée au dynamisme démographique, en particulier migratoire, en s'appuyant sur l'accueil d'actifs.

A l'horizon 2040, les personnes en provenance du Gard et de l'Hérault seraient de plus en plus nombreuses à s'installer en Lozère, selon le modèle de projection démographique de l'INSEE. Il s'agirait principalement de personnes de plus de 60 ans, venues prendre leur retraite dans un milieu moins urbanisé. Le vieillissement de la population lozérienne serait alors amplifié par les migrations, la part des plus de 60 ans atteindrait 38 % en 2040.

D'après les données de l'INSEE, avec l'avancée en âge des générations du « baby-boom » nées entre 1946 et 1975 et des migrations résidentielles de personnes de plus en plus âgées, la part de la population active baisserait de - 6 points à l'horizon 2030, pour atteindre 56 %. Le renouvellement des actifs est un enjeu territorial pour la Lozère.

Par exemple, le département souffre déjà d'un manque en professionnels de la santé sur certaines zones. De plus, six médecins généralistes ou dentistes sur dix sont âgés de plus de 50 ans, ce qui pose à la Lozère la question de leur remplacement.

D'autres professions devront accueillir de nouveaux actifs pour se renouveler à l'horizon 2030 et maintenir l'attractivité du territoire et l'économie locale.

En Lozère, 35 % de la population active non-salariée, soit 2 400 personnes, est âgée de 50 ans et plus. C'est le cas pour 1 200 exploitants agricoles dont 700 éleveurs de bétail herbivore de petites exploitations agricoles (moins de 25 hectares), de 500 artisans ou de 150 petits exploitants de café restaurant ou d'hôtel-restaurant (moins de 3 salariés).

Les agriculteurs et artisans, professions peu mobiles, ne représentent que 4 % des nouveaux arrivants en Lozère. Dans les années à venir, si le rythme des arrivées d'agriculteurs exploitants se maintient, ces dernières ne compenseront pas les départs en retraite. Il en est de même pour les artisans seulement 110 artisans sont arrivés entre 2003 et 2008.

Le vieillissement de la population pose également la question de la prise en charge des populations les plus âgées. Outre l'accueil dans de nombreux établissements d'hébergements pour les personnes âgées récemment rénovés, le maintien de ces personnes à leur domicile serait possible grâce à une offre en service à la personne suffisante et adaptée à leurs besoins comme par exemple les professionnels de la santé et les personnels d'aide à la vie quotidienne sous réserve d'accueillir en nombre suffisant ces profils.

Le rythme actuel des migrations ne sera donc pas suffisant pour enrayer le vieillissement de ces catégories socioprofessionnelles. C'est pourquoi, il est nécessaire d'amplifier l'accueil des actifs et de favoriser la transmission des entreprises.

Parallèlement, identifier les métiers en tension et les besoins en compétences du département serait un atout supplémentaire, à la fois pour appréhender le plus efficacement les manques du territoire et prospecter des actifs hors du département. C'est dans cet objectif qu'un plan d'actions pourra être développé sur la gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC).

II. La revitalisation de bassins économiques en difficulté

On constate ces derniers mois, sur certains bassins de vie du département de la Lozère, des difficultés importantes pour certaines entreprises conduisant à des licenciements.

La disparition de ces emplois déséquilibre de façon importante la situation économique sur ces territoires. En effet, compte-tenu de la faible population, la disparition de 20 ou 30 emplois impacte très fortement nos territoires et peut conduire au départ des populations concernées.

Dans le cas de la réorganisation du groupe 3A, conduisant à la perte de plus de 30 emplois sur la commune du Malzieu-ville, un plan de revitalisation a été mis en œuvre avec une dotation de l'entreprise pour recréer les emplois détruits sur le bassin de vie concerné. Ce soutien spécifique aux acteurs économiques du territoire nécessite un accompagnement dédié financé par les partenaires locaux pour faire émerger et accompagner les projets.

Dans d'autres cas, des plans de revitalisation ne peuvent pas être activés (du fait de la situation financière de l'entreprise qui ne peut doter le fonds ou dans le cas de destructions d'emplois simultanées dans plusieurs entreprises). Il serait intéressant pour ces bassins de vie de pouvoir engager une forme d'accompagnement et de soutien financier aux acteurs économiques créant de l'emploi dans des modalités similaires aux plans de revitalisation.

La création d'emploi sur notre territoire est modeste, et permettre de recréer rapidement un nombre conséquent d'emplois par rapport à ceux qui ont été supprimés est une nécessité pour assurer une revitalisation économique de ces territoires.

Il est souhaité qu'un partenariat puisse se mettre en œuvre sur cette question au travers du CPER tant pour le soutien à l'accompagnement que pour les aides directes à la création d'emplois.

I. Une offre de services actuelle conséquente mais pour laquelle les temps d'accès sont très longs conforte l'enjeu du maintien du maillage de l'offre

De l'étude l'INSEE « La Lozère se revitalise », il ressort que le taux d'équipement et de services est plus important que dans la moyenne des autres territoires ruraux en métropole (taux d'équipement INSEE pour la Lozère de 9,1 équipements pour 10 000 habitants contre 8,6 pour l'espace rural de province). Toutefois, les temps d'accès aux services sont extrêmement plus longs que dans ces mêmes territoires de comparaison, ce qui constitue une forme de déficit en terme d'accessibilité aux services et non pas en terme de quantité.

La Lozère est le département français où une plus grande partie de la population est éloignée de l'ensemble des gammes de services : 14.6% de la population de la Lozère est à plus de 7 minutes de la gamme de proximité, à plus de 15 minutes de la gamme intermédiaire et à plus de 30 minutes de la gamme supérieure contre 0,9% en Languedoc-Roussillon et 2,3% pour des départements comparables du Massif Central.

L'enjeu est donc de maintenir ce maillage. Son développement risquerait de déstabiliser et affaiblir l'offre actuelle en terme d'efficacité ou de rentabilité économique.

On a vu également au chapitre précédent la fragilité de cette offre de services reposant sur des acteurs économiques pour lesquels il faudra assurer un renouvellement fort dans les années à venir.

Cette approche sur les services est également à croiser avec une analyse des stratégies résidentielles notamment des nouveaux arrivants : en effet, ceux-ci s'installent essentiellement sur les 5 pôles urbains. La fragilité du reste du territoire devient donc d'autant plus forte dans ce contexte : l'assiette de population des services hors pôles se restreint, ce qui disqualifie l'installation de repreneurs sur ces secteurs.

Il est donc indispensable de mener une politique prenant appui sur deux orientations :

- proposer une réponse structurée et diversifiée au niveau des pôles principaux permettant une large prise en compte des besoins des populations locales et des nouveaux arrivants en conservant ainsi leur attractivité indispensable à une politique d'accueil de nouvelles populations
- assurer dans une logique de maillage, une réponse de proximité pour les populations locales, et « vieillissantes ».

Il est indispensable, et notamment par le volet territorial, que le CPER intègre ces problématiques cruciales pour le dynamisme local.

II. Les relais de services publics : une expérience concluante en Lozère pour l'accès aux services au plus près des citoyens à soutenir

Aujourd'hui organisée autour du site de coordination de Mende et 9 plate-formes, la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère coordonne ces différents points d'accès – relais de services publics.

Il apparaît aujourd'hui important de renforcer la connaissance du public de ces espaces mutualisés et de l'offre de services proposés.

L'offre de services proposée dans ces espaces est déjà importante : volet emploi, volet cohésion sociale et pour certaines plate-formes : un télécentre. Cette offre a été confortée par la contractualisation « plus de services aux public » signé le 30 janvier 2012.

Le nouveau dispositif « 1000 maisons de services » promu par le Ministère de l'Égalité des territoires devrait conforter cette offre de service par les accords nationaux conclus avec les différents opérateurs de services.

Le renforcement de l'offre de services reste un objectif qui contribuera à la reconnaissance de ces espaces.

L'animation tant des plates-formes pour la médiation envers les publics et l'accompagnement à l'usage des outils numériques que de la coordination départementale sont des éléments cruciaux pour l'efficacité du service rendu, son organisation et son rayonnement.

Le développement du maillage en plates-formes pourrait être un axe de développement dans ce domaine. Un temps d'accès de l'ordre du quart d'heure pourrait être imaginé, ce qui correspondrait à une dizaine de points d'accès supplémentaires.

Ces nouvelles plates-formes pourraient permettre d'accéder à l'ensemble des services mais seraient peut-être à développer avec un niveau d'offre différent (horaires d'ouverture moins importants ; personnel non dédié...). Ces plates-formes pourraient être mutualisées avec d'autres services déjà présents (agence postale, services de collectivités, OTSI...). Elles pourraient être également des comptoirs SoLozère afin d'assurer également le maillage pour le développement du télétravail.

La question de la gouvernance (et notamment la question du portage) des plates-formes « principales » vis à vis des plates-formes « secondaires » devra être réglée.

Le CPER est attendu sur cette réponse opérationnelle concrète permettant une présence territoriale de proximité des services et notamment des services publics.

III. Une offre de services en appui au télétravail : SoLozère

Initié par la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et par Lozère 2020, SoLozère propose une offre de service en appui au télétravail et aux indépendants.

Cette offre prend appui sur le réseau de télécentres existants (Cf. chapitre D) avec une offre de services importante étendu par une offre plus légère de « comptoirs ».

SoLozère intègre également le recensement des télétravailleurs et indépendants avec création d'un annuaire.

Cette connaissance des acteurs pourra permettre de faciliter les synergies entre acteurs économiques mais sera aussi support d'action d'animation de ce réseau et notamment pour lutter contre l'isolement professionnel des télétravailleurs.

En synergie avec la présence territoriale de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et avec l'expertise du centre de ressources TIC de Lozère Développement, cette offre de service pourra permettre de soutenir le développement économique du territoire lozérien. L'accompagnement du CPER sur cette thématique pourrait permettre d'assurer et d'amplifier cette dynamique.

IV. L'offre de santé : une préoccupation majeure pour les lozériens

Les lozériens ont manifesté très fortement, dans le cadre de la concertation autour de Lozère 2020, leur inquiétude en terme de présence médicale sur le territoire.

Une partie de l'organisation de l'offre de soins sur les bassins de vie repose sur l'implication des médecins et la structuration qu'ils souhaiteront développer autour d'un projet de santé territorial.

La puissance publique pourra accompagner cette démarche territoriale : on peut ainsi imaginer plutôt une logique de maillage en cabinets secondaires autour des pôles principaux équipés pour leur part de maisons médicales plus structurées.

Une autre préoccupation des lozériens concerne la prise en charge de l'urgence médicale. L'hélicoptère de la Sécurité Civile n'est présent en Lozère qu'en période estivale. Il serait souhaitable que ce moyen puisse être disponible à l'année en Lozère pour faciliter la prise en charge des urgences.

Cette problématique est cruciale pour la vie sur le territoire et est une préoccupation très forte des potentiels nouveaux arrivants. L'implication du CPER sur cette thématique semble donc important pour le développement de la Lozère dans les prochaines années.

V. Des centres bourgs à réinvestir pour assurer leur vitalité

Les centres bourgs de la Lozère, comme la plupart des villes des départements ruraux connaissent une forme de déprise de l'habitat en centre. En effet, parce que le regain démographique est lié au solde migratoire, le mode d'habiter ne correspond pas aux attentes des nouveaux arrivants qui aspirent à une maison individuelle, sur un terrain vaste et arboré... Toutefois, cette quête d'habiter vient souvent dans un second temps, et lors des premiers mois passés en Lozère, ces nouveaux habitants recherchent un bien en location, proche voir même en centre ville et l'offre adéquate est peu présente.

En effet, le nombre de logements vacants en centre ville des principaux bourgs est important. Le nombre d'immeubles fermés, parce qu'ils sont aussi peu entretenus est récurrent.

Il serait donc essentiel, en répondant à un double objectif de proposer aux nouveaux arrivants et en assurant un entretien des immeubles et donc à l'attractivité du territoire de travailler à réhabiliter ces logements en centre ville.

Mais ce type de réhabilitation ne peut se faire d'une manière diffuse et isolée. Il faut, pour que l'offre soit attractive et visible, travailler à plusieurs logements, voire plusieurs immeubles au sein d'un îlot.

Réhabiliter un îlot permet également de libérer des espaces, de faire respirer l'habitat, d'y prévoir la place de la voiture et des espaces publics. Réhabiliter des îlots sur les principaux bourgs-centres du département aurait tout son sens sur l'offre d'attractivité de notre territoire que ce soit sur une dimension qualitative ou quantitative.

Ces opérations d'ampleur nécessitent une mobilisation de tous les acteurs pouvant être associés au projet (collectivités locales, sociétés HLM, EPF...) mais aussi des financeurs.

Ces opérations peuvent engager des dynamiques intéressantes de réappropriation des centres-bourgs.

Cette revitalisation des centres bourgs intègre aussi le maintien et le développement des commerces dans les bourgs. Il est important de coordonner les efforts sur l'espace public, l'habitat et le commerce dans les principaux bourgs centres. Des actions d'animation commerciale pourront également être développées pour dynamiser le commerce local.

VI. Des services culturels : importants pour la mémoire du territoire et pour son attractivité

Les archives départementales de la Lozère rassemblent la mémoire écrite du territoire. Le bâtiment actuel ne permet plus d'accueillir de nouveaux fonds d'archives. Il est indispensable de construire un nouveau bâtiment de stockage pour assurer ce service dans les meilleures conditions.

Cette opération d'un montant de 4,8 millions d'euros sera portée par le Conseil général de la Lozère.

Des projets de construction de salles de spectacles sont aussi évoqués notamment sur le bassin de Marvejols sans pour autant qu'ils soient actés.

Enfin, on peut évoquer l'association du parc départemental de matériel scénique qui mutualise pour l'ensemble des acteurs culturels lozériens des moyens techniques pour accueillir des manifestations culturelles. Le parc départemental est largement mobilisé tout au long de l'année y compris pour les saisons culturelles qui investissent des lieux pas forcément dédiés aux spectacles.

L'association investit régulièrement dans du matériel et renouvelle également ces équipements. Son rôle d'appui aux différentes structures de diffusion culturelle est très important en Lozère.

Le soutien du CPER est donc attendu sur le développement des infrastructures et des moyens pour le développement de la culture qui représente une attente très forte des habitants et des potentiels nouveaux habitants.

Conclusion

Le CPER a pour objet de définir les grands enjeux et projets à l'échéance de 2020. De nombreuses problématiques ont été identifiées dans ce document. Certaines trouvent des réponses opérationnelles directes présentées elles-aussi dans cette contribution, d'autres nécessitent une maturation et un développement du partenariat.

Il est toutefois important de pouvoir laisser une place à ces projets à venir rentrant en adéquation avec les priorités d'interventions décrites par la circulaire du Premier Ministre.

Par cette contribution venant à la suite du travail engagé pour l'élaboration du projet de territoire départemental Lozère 2020 et des multiples contributions précédentes, le Conseil général de la Lozère souhaite relayer l'expression de son territoire rural et de ses acteurs pour favoriser leur prise en compte dans les négociations à venir sur le Contrat de Plan État Région.

Cet outil partenarial et financier que constitue le CPER est très important pour nos territoires ruraux, en articulation notamment avec les fonds européens.

La Lozère souhaite prendre une part active au développement régional en misant sur ses atouts et en modérant ses faiblesses afin d'assurer au territoire une croissance équilibrée.

Cet engagement dans le développement durable du territoire lozérien doit permettre de maintenir et d'accroître le dynamisme du territoire et d'amplifier son attractivité.

Table des matières

Introduction	1
La nouvelle génération de CPER 2014-2020	3
Contribution thématique	5
Chapitre A. Filières d'avenir et usine du futur.....	5
I. Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S) : la Lozère souhaite y prendre une part active.....	5
1. Ressources végétales.....	6
2. Thérapies non médicamenteuses innovantes.....	6
3. Un centre pour gérer le burn out : au cœur de l'innovation sociale.....	7
II. Développement des entreprises : la Lozère souhaite pouvoir soutenir le développement économique de son territoire.....	8
1. Fonds de financement des projets économiques à enjeux.....	8
2. Foncier et immobilier d'entreprises : des conditions favorables pour le développement économique	9
a. Zone d'activités économiques des Choisinets.....	9
b. Immobilier.....	11
c. Diversification de l'offre de Polen (Pôle Lozérien d'Economie Numérique).....	11
III. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : une force du territoire lozérien qui doit se conforter et se développer comme une filière d'avenir pour la Lozère.....	12
IV. Le tourisme : une activité économique ancrée dans le territoire lozérien aujourd'hui confrontée à des mutations importantes.....	13
1. Un engagement pour la qualité des prestations.....	13
2. Les offices de tourisme : maillon d'une organisation territoriale du tourisme à structurer.....	14
3. Les Activités de Pleine Nature : composante importante de l'offre touristique.....	14
4. Des sites structurants pour l'offre touristique lozérienne.....	15
a. Parc à loups de Sainte-Lucie.....	16
b. Pôle « Mont-Lozère ».....	16
c. Pôle « Margeride ».....	17
d. Station de pleine nature des Bouviers.....	17
e. Ligne Verte des Cévennes.....	18
f. Le Domaine des Boissets.....	19
5. L'adaptation du secteur du tourisme à la mutation numérique.....	19
6. Le tourisme : moteur de l'économie présentielle du territoire et de l'offre de services au public.....	20
V. L'agriculture : une production de grande qualité à conforter et développer.....	21
VI. La filière agro-alimentaire : l'objectif majeur d'apport de valeur ajoutée aux produits du territoire.....	22
1. Ateliers collectifs agroalimentaire.....	23
2. Plate-forme logistique circuits courts.....	23
VII. La filière forêt-bois : structuration, gestion durable de la forêt et développement des usages.....	24
1. Exploitation forestière.....	24
2. Bois Industrie.....	24
3. Bois énergie.....	24
Chapitre B. L'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation.....	26
I. Le Département soutient les établissements présents en Lozère.....	26
II. La Maison de la recherche : un projet pour renforcer les synergies entre établissements et développer la recherche appliquée.....	26
Chapitre C. La mobilité multimodale.....	28
I. Les infrastructures.....	28
1. Les RN88 et RN106.....	28
2. Le Réseau Routier Départemental.....	28
a. Le schéma directeur des infrastructures de transports.....	29
b. Les investissements sur les routes d'intérêt régional.....	29
c. La préservation du réseau routier face aux risques.....	30
d. L'adaptation du réseau pour le transport du bois.....	30
3. Les réseaux ferrés pour le fret et les voyageurs.....	31

II. Les transports collectifs.....	31
1. Le train.....	31
2. Les navettes : accès au réseau ferré.....	32
3. L'expérimentation de nouvelles lignes.....	32
III. L'éco-mobilité.....	33
1. Le covoiturage.....	33
2. Les modes de déplacement doux.....	34
IV. L'INFORMATION DES VOYAGEURS.....	35
Chapitre D. La couverture du territoire par le Très Haut Débit et le développement des usages du numérique.....	36
I. Le développement d'un réseau Très-Haut Débit : une action indispensable pour envisager le développement du territoire lozérien dans les années à venir.....	36
II. Le développement des usages du numérique en appui au développement économique et à l'accessibilité des services publics.....	37
1. Développement du e-tourisme.....	37
2. Création d'un pôle de gestion de la relation client pour l'ensemble des CCI de la région.....	38
3. Animation d'un Centre de ressources en technologies de l'information à POLeN – 2014 / 2020.....	38
4. Développement du télétravail.....	39
5. Le développement d'un système d'information géographique autour des réseaux.....	39
6. Création d'un Data Center.....	40
7. La construction d'un réseau en fibre optique sur Mende pour permettre aux acteurs publics d'utiliser le Très-Haut-Débit.....	40
8. Le chantier de dématérialisation au niveau du Conseil général.....	40
III. Un effort reste encore à porter sur la couverture mobile de l'ensemble du territoire	41
Chapitre E. La transition écologique et énergétique.....	42
I. L'efficacité énergétique des bâtiments : un levier considérable d'économies d'énergie.....	42
II. Le développement des énergies renouvelables : un potentiel à exploiter.....	42
III. Des initiatives engagent des processus d'économie de ressources.....	43
IV. Une prise en compte nécessaire des risques pour un développement durable.....	44
V. Un territoire à la biodiversité remarquable.....	45
VI. La gestion de l'eau tant sur le volet quantitatif que sur le volet qualitatif.....	45
VII. Les paysages : un patrimoine support du développement économique.....	46
1. L'Opération Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte.....	46
2. Un Parc National et deux Parcs Naturels Régionaux en création.....	46
3. Le bien « Causses et Cévennes » classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.....	47
4. Le développement de filières artisanales en lien avec le territoire.....	48
Chapitre F. Emploi.....	49
I. Le vieillissement de la population active : un enjeu capital pour le territoire du fait de la menace sur le maillage économique du territoire. Cet enjeu renforce la nécessité d'accueillir de nouvelles populations et de favoriser la transmission.....	49
II. La revitalisation de bassins économiques en difficulté.....	50
Chapitre G. Services au public.....	51
I. Une offre de services actuelle conséquente mais pour laquelle les temps d'accès sont très longs conforte l'enjeu du maintien du maillage de l'offre.....	51
II. Les relais de services publics : une expérience concluante en Lozère pour l'accès aux services au plus près des citoyens à soutenir.....	51
III. Une offre de services en appui au télétravail : SoLozère.....	52
IV. L'offre de santé : une préoccupation majeure pour les lozériens.....	53
V. Des centres bourgs à réinvestir pour assurer leur vitalité.....	53
VI. Des services culturels : importants pour la mémoire du territoire et pour son attractivité.....	54
Conclusion.....	55